Ontario

Secrétariat du Conseil du Trésor

Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et états financiers consolidés

2017–2018

Treasury Board Secretariat
Office of the Minister

99 Wellesley Street West
Room 4320, Whitney Block
Toronto, ON M7A 1W3
Tel.: 416-327-2333
Fax: 416-327-3790

Ministry of Finance
Office of the Minister

7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Telephone: 416-325-0400
Facsimile: 416-325-0374

Secrétariat du Conseil du Trésor
Bureau du ministre

99, rue Wellesley Ouest
Édifice Whitney, bureau 4320
Toronto ON M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333
Téléc. : 416 327-3790

Ministère des Finances
Bureau du ministre

7e étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-0400
Télécopieur : 416 325-0374

Ontario

L'honorable Elizabeth Dowdeswell, OC, OOnt
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto ON M7A 1A1

Plaise à votre honneur,

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2018

Original signé par

L'honorable Victor Fedeli
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2018

Table des matières

Avant-propos ..... **iii**
Introduction **1**
Présentation des Comptes publics **2**
Étude et analyse des états financiers 2
États financiers consolidés 2
Autres éléments du rapport annuel 4
Volumes complémentaires 4
Énoncé de responsabilité **5**
Points saillants **9**
Analyse des résultats de 2017-2018 ..... **12**
Revenus 13
Charges 19
Analyse de l'état de la situation financière 25
Dépenses liées à l'infrastructure 28
Passif 29
Risques et gestion des risques 31
Analyse comptable 34
Événements postérieurs 37
Ratios financiers clés **38**
Gestion financière **41**
Activités non financières **43**
Soins de santé 43
Éducation 44
Éducation postsecondaire et formation 44
Services à l'enfance et services sociaux 45
Justice 46
État des immobilisations corporelles provinciales 47
Transparence et responsabilité **48**
Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public 48
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe 48

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la vérificatrice 53
État consolidé des résultats 55
État consolidé de la situation financière 56
État consolidé de l'évolution de la dette nette 57
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé 57
État consolidé des flux de trésorerie 58
Notes afférentes aux états financiers consolidés 59
Annexes aux états financiers consolidés 105
Glossaire 127
Sources de renseignements supplémentaires 134

Avant-propos

Il me fait plaisir de vous présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice 2017-2018 qui donnent à la population de l'Ontario une image honnête de la situation financière de la province, marquée au coin de la transparence. Malheureusement, ces documents révèlent aussi que le précédent gouvernement a dépensé à un rythme insoutenable.

Notre gouvernement pour la population croit que nous nous devons collectivement de faire preuve de prudence et d'efficience, tout en nous assurant que les programmes et les services répondent aux besoins de la population que nous servons. Nous avons pris des mesures, et continuerons de le faire, pour respecter notre promesse de rétablir la confiance et la responsabilité concernant les finances de la province.

La route à suivre sera parsemée d'embûches, mais je peux vous assurer que nous sommes résolus à faire des changements stratégiques et que nous concentrons nos efforts sur les priorités qui comptent le plus pour vous.

Connaissant les défis que nous avons à relever, nous avons agi rapidement et avec détermination, obtenant les services d'experts qui mèneront un examen complet des dépenses passées dans tous les programmes et services du gouvernement. Cette évaluation permettra de mettre en lumière les secteurs sur lesquels nous devons nous concentrer pour réparer les finances de la province. Dans la foulée, nous avons également lancé *Planifions pour l'avenir*, une consultation publique en ligne où la population de notre fantastique province a eu la chance de faire part de ses idées concernant les services du gouvernement franchement et avec transparence.

De plus, nous avons pris des mesures sans précédent pour rétablir la confiance de la population. Le 17 juillet 2018, la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) a été mise sur pied. Elle avait pour mandat d'évaluer les pratiques comptables passées et la situation financière de la province à la lumière de celle présentée dans le budget de 2018, et de formuler un avis à cet égard. La Commission a remis son rapport final à la procureure générale et au ministre des Finances le 30 août 2018. Ses recommandations ont éclairé la finalisation des Comptes publics de l'Ontario de 2017-2018. Dans le cadre du présent rapport, nous acceptons les recommandations de ces experts et avons donc ajusté les Comptes publics de 2017-2018 pour en tenir compte.

Les défis que nous a laissés le précédent gouvernement sont importants. Cependant, le gouvernement de l'Ontario pour la population a remis la province sur la voie de la santé financière et de la croissance économique, et continuera de le faire. Nous collaborons avec les ministères et les parties prenantes de tout le secteur parapublic pour mettre à contribution le pouvoir de l'innovation, trouver des économies d'efficience et nous assurer que la province demeure compétitive. Nous continuerons d'être ouverts, honnêtes et transparents concernant l'état des finances de l'Ontario alors que nous nous employons à faire en sorte que la population de l'Ontario en ait pour son argent.

Ce travail sera difficile, mais la saine gestion des finances publiques est un impératif moral. C'est notre devoir d'établir un équilibre structurel et un gouvernement plus viable, et c'est l'héritage que nous voulons laisser à la population.

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor

Introduction

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. Les états financiers consolidés de l'Ontario présentent les résultats financiers pour l'exercice 2017-2018 par rapport au budget de 2017 rendu public en avril 2017 et à la situation financière du gouvernement au 31 mars 2018. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour un certain nombre de ratios financiers clés.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à infoTBS@ontario.ca, ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Original signé par

Nancy Kennedy
Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor
et secrétaire du Conseil du Trésor et
du Conseil de gestion du gouvernement

Présentation des Comptes publics

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Le rapport annuel comprend une étude et une analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province ainsi que d'autres annexes et renseignements justificatifs.

Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de la province avec le budget de 2017 et les résultats de l'année précédente;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques potentiels pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de la province à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice. Les états sont interreliés; les chiffres qui figurent dans un de ceux-ci peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de la province sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de la province englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par la province peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par la province.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus du gouvernement pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année, comparativement au plan budgétaire déposé en avril 2017, ainsi que les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de la province.

- L'état consolidé de la situation financière, qui indique l'actif et le passif de la province, et est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de la province englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements à court terme, les montants dus au gouvernement et les investissements dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de la province, qui indique les revenus dont le gouvernement aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit accumulé. Un déficit affiché au cours de l'exercice augmente le déficit accumulé.

- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de la province a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles, qui augmentent le passif, sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.

- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de la province jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.

- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent plus de renseignements sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité de la direction, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et l'analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 5, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.

- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve à la page 53, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada.

Volumes complémentaires

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables pour le secteur public, sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux de subventions ou de soutiens à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et de l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes d'audit du Canada. Son rapport se trouve à la page 53 du présent document.

Original signé par

Greg Orencsak
Sous-ministre
Ministère des Finances

12 septembre 2018

Original signé par

Nancy Kennedy
Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement

12 septembre 2018

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants

Points saillants des résultats financiers 2017-2018 **Tableau 1**
(en milliards de dollars)

État consolidé des résultats
Pour l'exercice clos le 31 mars

				Variation par rapport au(x)	
	Budget 2017 reclassé[1]	**Chiffres réels 2017-2018**	**Chiffres réels 2016-2017 retraités[2]**	**Budget 2017 reclassé**	**Chiffres réels 2016-2017 retraités**
Total des revenus	**150,0**	**150,6**	**140,7**	**0,6**	**9,9**
Charges					
Programmes	137,2	142,4	131,4	5,2	10,9
Intérêt sur la dette	12,2	11,9	11,7	(0,3)	0,2
Total des charges	**149,4**	**154,3**	**143,1**	**4,8**	**11,1**
Réserve	0,6	–	–	(0,6)	–
Déficit annuel	**–**	**(3,7)**	**(2,4)**	**(3,7)**	**(1,2)**
État consolidé de la situation financière					
Au 31 mars					
Actif financier		93,0	81,1		11,9
Passif		416,9	395,2		21,7
Dette nette		**(323,8)**	**(314,1)**		**9,8**
Actif non financier		114,8	108,1		6,7
Déficit accumulé		**(209,0)**	**(205,9)**		**3,1**

[1] Les montants présentés dans le plan budgétaire de 2017 ont été reclassés en raison des changements de présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La note 19 des états financiers donne plus de précisions.

[2] Les résultats réels pour 2016-2017 tiennent compte d'un changement apporté au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints et des comptes des marchés. La note 19 des états financiers donne plus de précisions.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Comparaison avec le plan budgétaire de 2017

La province de l'Ontario a affiché un déficit de 3,7 milliards de dollars pour l'exercice 2017-2018. Cela représente une différence de 3,7 milliards de dollars par rapport au montant projeté dans le plan équilibré du budget de 2017 (voir le tableau 1). Cela s'explique en grande partie par le fait que les charges constatées dans le budget de 2017 ne comprenaient pas la provision pour moins-value pour les actifs nets du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) (un montant de 2,2 milliards de dollars a été enregistré dans les charges réelles pour l'exercice), ni des charges liées à une réduction des frais d'électricité de 16 % pour les consommateurs totalisant environ 1,8 milliard de dollars, et par le fait que les résultats réels ne tiennent pas compte de la réserve budgétisée de 0,6 milliard de dollars.

En dépit des défis découlant de l'incertitude économique à l'échelle internationale, l'économie ontarienne a progressé, son produit intérieur brut (PIB) réel ayant augmenté de 2,7 % en 2017, ce qui a été supérieur aux prévisions de 2,3 % du budget de 2017.

Le total des revenus de 2017-2018 s'est chiffré à 150,6 milliards de dollars, ce qui représente 0,6 milliard de dollars de plus que ce qui était prévu dans le plan budgétaire de 2017. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la hausse plus marquée que prévu des revenus tirés de l'impôt des sociétés, des revenus provenant des entreprises publiques, des droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic (hôpitaux, conseils scolaires et collèges) et des autres revenus non fiscaux plus élevés, ce qui a été en partie contrebalancé par les revenus tirés des impôts sur le revenu des particuliers et les transferts du gouvernement du Canada plus bas que prévu.

Le total des charges pour 2017-2018 s'est chiffré à 154,3 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 4,8 milliards de dollars à ce qui était prévu dans le budget de 2017. Les charges de programmes ont été de 142,4 milliards de dollars, en hausse de 5,2 milliards de dollars par rapport au plan, qui les établissait à 137,2 milliards de dollars. Cette hausse est attribuable au fait que les charges constatées dans le budget de 2017 ne comprenaient pas la provision pour moins-value pour les actifs nets du RREO et du Régime de retraite du SEFPO (un montant de 2,2 milliards de dollars a été enregistré dans les charges réelles pour l'exercice), ni des charges liées à une réduction des frais d'électricité de 16 % pour les consommateurs totalisant environ 1,8 milliard de dollars. Les dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation postsecondaire et de la formation, de la justice et d'autres secteurs ont été plus élevées que prévu, tandis que les dépenses en éducation et dans le secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été plus légèrement plus faibles que prévu. Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 11,9 milliards de dollars, soit 0,3 milliard de dollars de moins que les 12,2 milliards de dollars prévus dans le plan, en raison surtout d'un changement dans la présentation de l'information, sans incidence financière, et de taux d'intérêt légèrement moins élevés que prévus ainsi qu'à la gestion efficiente des emprunts et de la dette.

La dette nette, qui représente la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers, était de 323,8 milliards de dollars au 31 mars 2018, soit 11,9 milliards de dollars de plus que ce qui était prévu dans le budget de 2017, hausse qui s'explique en grande partie par le changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints et d'une composante du plan pour réduire les frais d'électricité.

Comparaison avec les résultats de l'exercice 2016-2017

Les revenus de la province ont augmenté de 9,9 milliards de dollars, soit 7,0 %, par rapport à l'exercice précédent (voir tableau 1). Cette augmentation est en partie due à la croissance de 4,5 % du PIB nominal en 2017, qui a contribué à la hausse des revenus fiscaux. L'accroissement des transferts du gouvernement du Canada, des droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic, des revenus provenant des entreprises publiques et des autres revenus non fiscaux a également contribué à cette augmentation.

Sur 12 mois, le total des dépenses a augmenté de 11,1 milliards de dollars, ou de 7,8 %, étant passé de 143,1 milliards de dollars à 154,3 milliards de dollars. L'intérêt sur la dette a augmenté de 1,7 %, étant passé de 11,7 milliards de dollars à 11,9 milliards de dollars, en raison de la hausse de la dette totale.

Parce que la croissance des dépenses a été supérieure aux revenus, un déficit annuel de 3,7 milliards de dollars a été déclaré en 2017-2018 comparativement à un déficit retraité de 2,4 milliards de dollars en 2016-2017.

Le passif total s'est accru de 21,7 milliards de dollars et l'actif financier total a augmenté de 11,9 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 9,8 milliards de dollars de la dette nette.

La valeur comptable nette des immobilisations (actif non financier) appartenant à la province, telles que les routes et les ponts, a augmenté de 6,6 milliards de dollars durant l'année, grâce à de nouveaux investissements dans les immobilisations, notamment dans le transport, la santé et l'éducation.

Le déficit accumulé a augmenté de 3,1 milliards de dollars en raison surtout du déficit annuel de 3,7 milliards de dollars enregistré en 2017-2018.

Pendant l'exercice, des liquidités ont été générées par l'émission d'une obligation à long terme de 33,4 milliards de dollars et la vente d'actions de Hydro One Limited (Hydro One) générant un produit net de 2,7 milliards de dollars. Les liquidités ainsi générées ont surtout servi à financer les charges courantes de l'année, à affecter 12,4 milliards de dollars à des investissements dans les immobilisations et à rembourser la dette arrivant à échéance de 17,8 milliards de dollars.

Analyse des résultats de 2017-2018

Résultats réels de 2017-2018 **Tableau 2**
(en milliards de dollars)

				Variation par rapport au(x)	
	Budget 2017 reclassé[1]	Chiffres réels 2017-2018	Chiffres réels 2016-2017 retraités[2]	Budget 2017 reclassé	Chiffres réels 2016-2017 retraités
Revenus					
Imposition	100,1	99,7	94,3	(0,4)	5,4
Gouvernement du Canada	26,1	24,9	24,5	(1,2)	0,3
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	7,9	8,3	8,0	0,3	0,4
Revenus tirés des entreprises publiques	4,9	6,2	5,6	1,3	0,6
Autres revenus non fiscaux	11,0	11,5	8,3	0,6	3,2
Total des revenus	**150,0**	**150,6**	**140,7**	**0,6**	**9,9**
Charges					
Secteur de la santé	58,0	58,9	56,0	1,0	3,0
Secteur de l'éducation[3]	27,5	27,3	26,6	(0,2)	0,7
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	16,8	16,7	16,1	(0,1)	0,6
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	11,0	11,1	10,1	0,2	1,0
Justice	4,7	4,8	4,6	0,1	0,2
Autres programmes[3]	19,2	23,5	18,0	4,3	5,4
Total des charges de programmes	**137,2**	**142,4**	**131,4**	**5,2**	**10,9**
Intérêt sur la dette	12,2	11,9	11,7	(0,3)	0,2
Total des charges	**149,4**	**154,3**	**143,1**	**4,8**	**11,1**
Réserve	0,6	–	–	(0,6)	–
Déficit annuel	**–**	**(3,7)**	**(2,4)**	**(3,7)**	**(1,2)**

[1] Montants présentés dans le plan budgétaire de 2017, reclassés en raison des changements de présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La note 19 des états financiers donne plus de précisions.

[2] Les résultats réels pour 2016-2017 tiennent compte d'un changement apporté au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. La note 19 des états financiers donne plus de précisions.

[3] L'incidence du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est incluse dans Autres programmes. Dans les états financiers consolidés, elle est prise en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers donne des précisions.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus

Comparaison avec le plan budgétaire de 2017

Au cours de l'année civile 2017, le PIB réel de l'Ontario a connu une croissance de 2,7 %, portée par des gains dans les dépenses de consommation et les investissements des entreprises. Cette croissance était supérieure à celle de 2,3 % prévue dans le budget de 2017.

Les revenus pour 2017-2018 se sont chiffrés à 150,6 milliards de dollars, ce qui est de 0,4 % supérieur aux prévisions du budget de 2017. Voir le graphique 1 pour la ventilation des revenus selon la source.

- Les revenus fiscaux ont été de 0,4 milliard de dollars, ou 0,4 %, inférieurs aux projections du budget de 2017. Cela s'explique surtout par les revenus moins élevés tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) et de la Contribution-santé de l'Ontario, en partie contrebalancés par une hausse de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS). Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et ceux tirés de la Contribution-santé de l'Ontario ont été inférieurs de 2,1 milliards de dollars et de 0,1 milliard de dollars respectivement, à cause des montants moins élevés découlant du traitement des déclarations de revenus de 2016 qui ont abaissé la base à partir de laquelle la croissance est calculée. Les revenus tirés de l'IRS ont été de 1,8 milliard de dollars plus élevés en raison des importantes cotisations fiscales pour les années d'imposition 2017 et antérieures et d'une plus forte croissance des bénéfices des entreprises.

- Les transferts du gouvernement du Canada ont été inférieurs de 1,2 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2017, à cause surtout du financement au titre des projets d'infrastructure et d'autres paiements du gouvernement fédéral plus bas que prévu. Cette baisse est en partie contrebalancée par le nouveau financement versé au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

- Les droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic ont été de 0,3 milliard de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2017 en raison surtout de revenus plus élevés que prévus provenant de sources non provinciales pour les conseils scolaires et des frais de scolarité des étudiants étrangers et d'autres revenus pour les collèges.

- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 1,3 milliard de dollars supérieurs, en raison des revenus nets plus élevés que prévu provenant de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et d'Ontario Power Generation Inc. (OPG). Le revenu net d'OPG a été supérieur en raison surtout des gains réalisés à la suite de transactions immobilières ponctuelles (les gains prévus avaient été inclus dans les revenus tirés des ventes et locations dans le budget de 2017), de charges plus faibles et du rendement financier des fonds à des fins nucléaires d'OPG.

- Les autres revenus non fiscaux ont été de 0,6 milliard de dollars supérieurs. Cette hausse s'explique surtout par des revenus plus élevés que prévu provenant des produits du Programme de plafonnement et d'échange, des recouvrements des dépenses de l'année précédente et de sources diverses. Elle a été en partie neutralisée par des revenus tirés des ventes et locations et des recouvrements des contrats d'achat d'électricité moins élevés. Ces recouvrements n'ont pas d'incidence financière, car ils neutralisent les coûts plus bas que prévu des contrats d'achat d'électricité.

Revenus de 2017-2018 par source (150,6 G$) **Graphique 1**

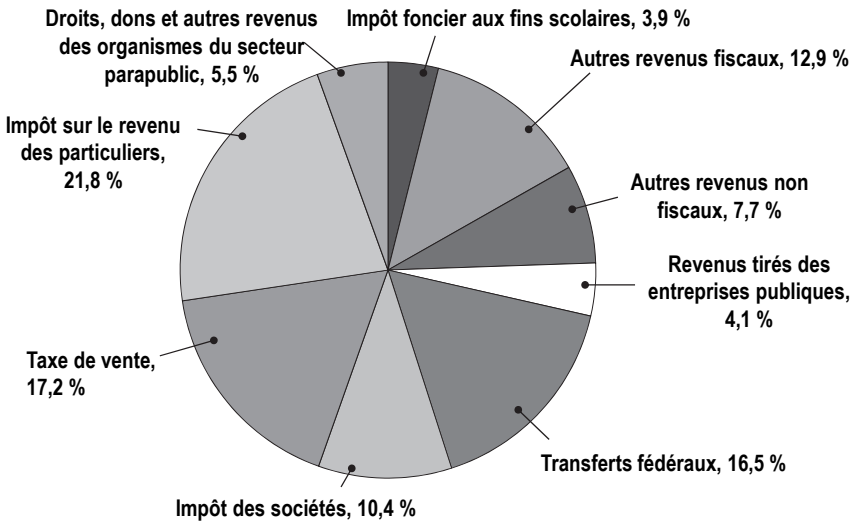

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Comparaison avec l'année précédente et les années antérieures

Le total des revenus pour 2017-2018 a augmenté de 9,9 milliards de dollars ou de 7,0 % par rapport à ceux de l'année précédente.

- Les revenus fiscaux se sont accrus de 5,4 milliards de dollars ou 5,7 %, en raison surtout de la croissance de l'IRP, de l'IRS et de la taxe de vente harmonisée (TVH). Les revenus tirés de l'IRP se sont accrus de 2,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 7,3 % attribuable à la hausse marquée des cotisations fiscales de 2017 ou de 10,2 % causée surtout par la croissance importante de l'emploi et de la rémunération des travailleurs en 2017. Les revenus tirés de l'IRS ont connu une augmentation de 0,7 milliard de dollars attribuable à la forte croissance de 8,7 % des bénéfices des entreprises en 2017-2018. Les revenus tirés de la TVH ont affiché une hausse de 1,2 milliard de dollars portée par la croissance de la consommation personnelle nominale de 5,1 %.

- Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont été plus élevés en 2017-2018, en hausse de 0,3 milliard de dollars, grâce aux transferts plus élevés que prévu des principaux programmes fédéraux de financement, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le nouveau financement au titre des soins à domicile et en milieu communautaire, des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, ainsi que de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cette hausse a été en partie neutralisée par des transferts pour les paiements de péréquation plus bas.

- Les droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic ont été de 0,4 milliard de dollars plus élevés que ceux de l'année précédente en raison surtout des frais de scolarité nets des étudiants étrangers plus élevés et d'une hausse des revenus contractuels des collèges, d'une augmentation des revenus générés par les écoles et des différences dans la présentation des transferts du gouvernement du Canada aux conseils scolaires, neutralisés par des redevances d'exploitation relatives à l'éducation plus basses.

- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été plus élevés de 0,6 milliard de dollars en 2017-2018, grâce à une hausse des revenus nets provenant d'OLG et d'OPG. La hausse des revenus nets d'OPG est en grande partie attribuable aux gains tirés de transactions immobilières ponctuelles réalisées en 2017-2018 et aux charges plus basses, et a été partiellement neutralisée par les ajustements faits au revenu net d'OPG aux fins de la déclaration provinciale en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS).

- Les autres revenus non fiscaux ont été supérieurs de 3,2 milliards de dollars en 2017-2018 en raison surtout des nouveaux revenus générés par les produits du Programme de plafonnement et d'échange mis en oeuvre en 2017-2018, des recouvrements plus élevés des dépenses de l'année précédente, des ventes et locations, et des revenus tirés des droits des permis de conduire et de l'immatriculation des véhicules automobiles. Cette hausse est en partie neutralisée par des revenus plus bas dans le secteur de l'électricité, dont la réduction des recouvrements des contrats d'achat d'électricité. Ces recouvrements n'ont pas d'incidence financière, car ils neutralisent les coûts des contrats d'achat d'électricité.

Revenus provenant du secteur de l'électricité

Reclassement d'actions de Hydro One

En mai 2017, la province a procédé à un reclassement d'actions ordinaires de Hydro One, vendant 120 millions d'actions ordinaires (soit environ 20,2 % des actions ordinaires de Hydro One alors en circulation) à un prix de 23,25 $ l'action, générant ainsi un produit brut de 2,8 milliards de dollars. La province a déclaré un gain de 0,8 milliard de dollars.

Vente d'actions de Hydro One aux Premières Nations

En décembre 2017, la province a conclu la vente de 14 391 012 actions ordinaires de Hydro One (soit environ 2,4 % des actions ordinaires de Hydro One alors en circulation) à un prix de 18 $ l'action à OFN Power Holdings LP, société en commandite appartenant en totalité à Ontario First Nations Sovereign Wealth LP, qui, elle, appartient à 129 Premières Nations de l'Ontario. La province a déclaré un gain reporté d'avance de 23 millions de dollars tiré de la vente. Ce gain sera constaté à titre de revenus lorsque le prêt consenti à OFN Power Holdings LP pour l'achat des actions sera remboursé.

Une fois la transaction conclue, la province détenait au total 282 412 648 actions ordinaires de Hydro One (soit environ 47,4 % des actions ordinaires de Hydro One alors en circulation).

Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de la province.

Revenus par source – comparaison sur 5 ans **Graphique 2**

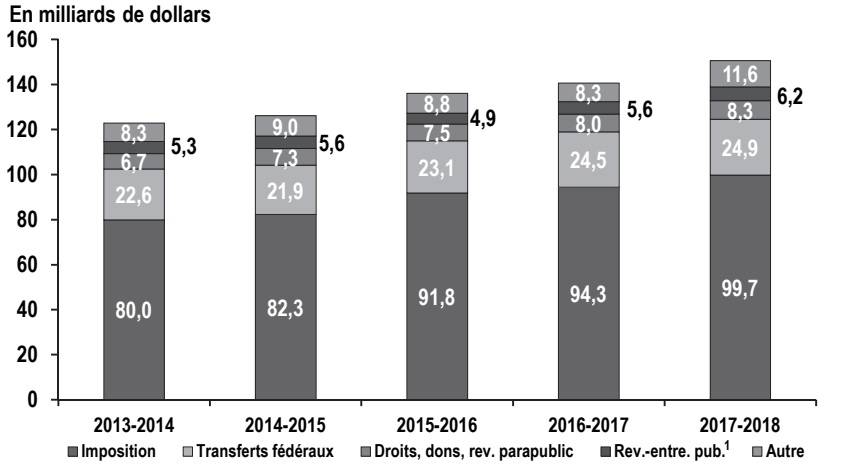

[1] Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc.).

Nota : Les résultats réels pour 2013-2014 à 2015-2016 ont été retraités en raison d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Revenus fiscaux

Entre 2013-2014 et 2017-2018, les revenus fiscaux ont augmenté à un taux moyen annuel de 5,7 %, ce qui est supérieur au taux moyen annuel de croissance du PIB nominal de 4,5 % pour la même période.

Bien que la croissance économique et les augmentations des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien. L'augmentation de certaines autres sources de revenus, telles que l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes. L'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB. En outre, les changements subis par les sources comme les taxes sur l'essence et sur les carburants, qui sont basées sur le volume, suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus sont moins influencées par l'évolution des prix.

La tendance à la hausse des revenus fiscaux entre 2013-2014 et 2017-2018 découle en grande partie de la croissance économique et des revenus générés par différentes mesures fiscales.

Paiements de transfert du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement du Canada sont fondés sur les dispositions et les formules de financement fédéral-provincial en vigueur. Ils englobent les principaux transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation, ainsi que les transferts pour les programmes relatifs au logement social, à l'infrastructure et au marché du travail. La province reçoit aussi un certain nombre de transferts fédéraux moins importants, qui s'appliquent surtout à des programmes précis. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Entre 2013-2014 et 2017-2018, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté à un taux moyen annuel de 2,4 %.

Droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic

Entre 2013-2014 et 2017-2018, les droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic ont augmenté à un taux annuel moyen de 5,3 %. Cette croissance est surtout le fait d'une tendance à la hausse des frais de scolarité des étudiants étrangers et d'autres revenus.

Revenus tirés des entreprises publiques

Les revenus de la province englobent le revenu net des entreprises publiques suivantes : Hydro One[1], LCBO, OLG et OPG.

Entre 2013-2014 et 2017-2018, les revenus tirés des entreprises publiques ont crû à un taux annuel moyen de 3,6 %.

Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux proviennent d'un certain nombre de sources, dont les droits relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, les ventes et locations de biens et de services, d'autres droits, licences et permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de certains services, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne, et les revenus tirés du secteur de l'électricité tels que la redevance de liquidation de la dette et les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

Les autres revenus non fiscaux ont augmenté à un taux annuel moyen de 8,5 % entre 2013-2014 et 2017-2018.

---

[1] Les revenus provinciaux tirés du revenu net de Hydro One Limited sont proportionnels à la part de la participation de la province dans Hydro One.

Charges

Comparaison avec le plan budgétaire de 2017

Le total des charges en 2017-2018 s'est chiffré à 154,3 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 4,8 milliards de dollars au budget de 2017. Les dépenses de programmes ont été de 142,4 milliards de dollars, en hausse de 5,2 milliards de dollars par rapport au plan, qui les établissait à 137,2 milliards de dollars. Les dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation postsecondaire et de la formation, de la justice et autres ont été plus élevées que prévu, mais cette hausse a été contrebalancée par des dépenses inférieures dans les programmes d'éducation et ceux du secteur des services à l'enfance et des services sociaux (voir le tableau 2). Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 11,9 milliards de dollars, soit 0,3 milliard de dollars de moins que le montant prévu dans le plan, qui était de 12,2 milliards de dollars.

Le graphique 3 présente les charges de programmes par secteur

Charges de programmes de 2017-2018 par secteur (142,4 G$) **Graphique 3**

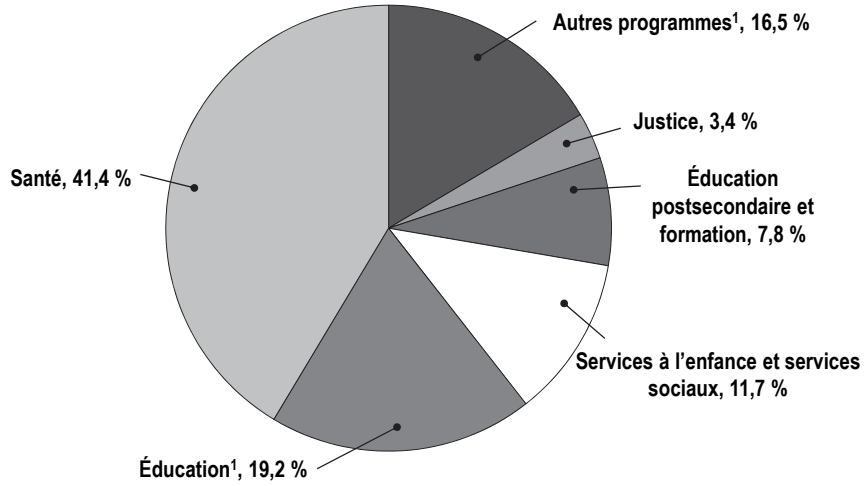

[1] Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes.
Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le total des dépenses de programmes a été de 5,2 milliards de dollars supérieur aux chiffres du budget, les charges réelles de programme s'établissant ainsi à 142,4 milliards de dollars. Cette hausse est attribuable à ce qui suit :

- Les charges du secteur de la santé ont été de 989 millions de dollars supérieures au plan, en raison d'investissements supplémentaires dans les secteurs des hôpitaux et des soins à domicile, et d'une hausse des dépenses pour répondre aux besoins des foyers de soins de longue durée, du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, d'Action Cancer Ontario, du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels et des services de la Société canadienne du sang.

- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont été de 189 millions de dollars plus élevées, surtout à cause du financement accru du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour faire face au nombre de demandes et de bourses plus élevé que prévu.

- Les charges du secteur de la justice ont été de 113 millions de dollars supérieures aux prévisions, surtout à cause des règlements intervenus aux termes de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne*, des provisions pour créances douteuses supérieures aux prévisions se rapportant aux amendes impayées, de la hausse des primes à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, dont les coûts liés au trouble de stress post-traumatique des premiers intervenants, ainsi que des paiements prévus dans la loi pour les opérations d'infiltration de la Police provinciale de l'Ontario.

- Les charges des autres programmes ont été de 4 268 millions de dollars plus élevées que prévues, ce qui s'explique en grande partie par le fait que les charges constatées dans le budget de 2017 ne comprenaient pas la provision pour moins-value pour les actifs nets du RREO et du Régime de retraite SEFPO (un montant de 2,2 milliards de dollars a été enregistré dans les charges réelles pour l'exercice), ni des charges liées à une réduction des frais d'électricité de 16 % pour les consommateurs totalisant environ 1,8 milliard de dollars et par la constatation d'un passif éventuel découlant de règlements de revendications territoriales et liées à un territoire, comme dans le cas des inondations. Cette hausse a été en partie contrebalancée par la réduction des paiements de transfert dans le secteur du transport découlant de la révision des échéanciers relatifs aux projets municipaux de transport en commun financés dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun.

Les augmentations dans ces secteurs et programmes ont été en partie neutralisées par ce qui suit :

- Les charges du secteur de l'éducation ont été de 238 millions de dollars inférieures, en raison surtout des dépenses des conseils scolaires plus basses que prévu.

- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été inférieures de 131 millions de dollars aux prévisions, en raison principalement de la réduction des coûts des médicaments du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) et des économies accrues réalisées au titre de la remise aux fabricants de médicaments dans le cadre du PMO, du nombre de jeunes adultes inscrits au programme des Services en établissement plus bas que prévu ainsi du volume de travail et du coût par cas moins élevé que prévu relativement au programme d'aide financière Ontario au travail.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux témoignent des coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ainsi qu'à la fonction publique de l'Ontario. Il est à noter que la part « Transferts » du graphique 4 inclut les paiements versés aux médecins pour des services médicaux, mais n'englobe pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges, qui sont inclus dans les autres types de charges telles qu'elles sont présentées par les organismes.

Dépenses par type de charges en 2017-2018 (154,3 G$) **Graphique 4**

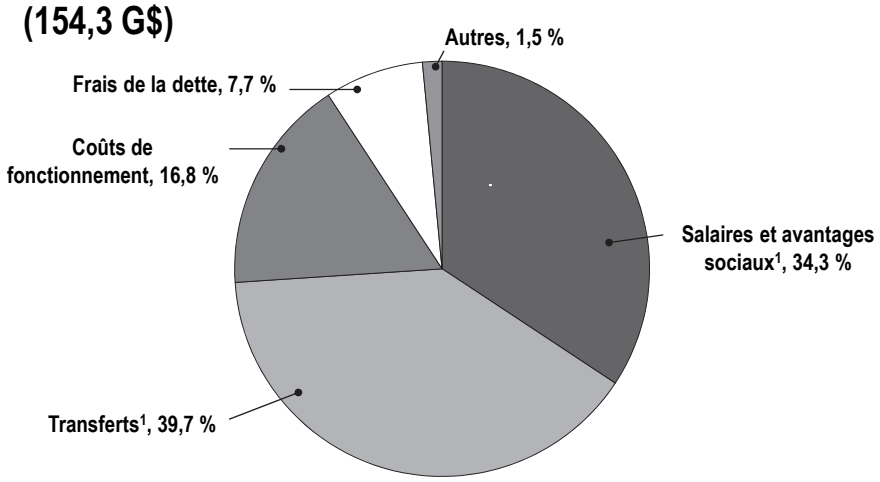

[1] Les coûts liés à la rémunération pour les entités non consolidées (p. ex., municipalités, universités) et les paiements aux médecins pour des services médicaux sont inclus dans Transferts.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les transferts représentent les paiements versés à divers fournisseurs de services, dont les entités non consolidées dans le secteur public, pour soutenir la prestation des services publics. Ces fournisseurs externes comprennent, par exemple, les services de garde d'enfants, les organismes de services sociaux et les professionnels de la santé. Une partie importante de ces dépenses consacrées à ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux.

Comparaison avec l'année précédente et des années antérieures

Les dépenses de programmes sur 12 mois ont augmenté de 10,9 milliards de dollars, soit 8,3 %, en 2017-2018.

La hausse des charges dans le secteur de la santé s'explique par l'utilisation accrue des services de santé fournis dans le cadre du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, la hausse des dépenses au titre des programmes de médicaments de l'Ontario et du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels ainsi que le financement supplémentaire accordé aux foyers de soins de longue durée et au secteur des hôpitaux.

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.

Charges par secteur – Comparaison sur 5 ans Graphique 5

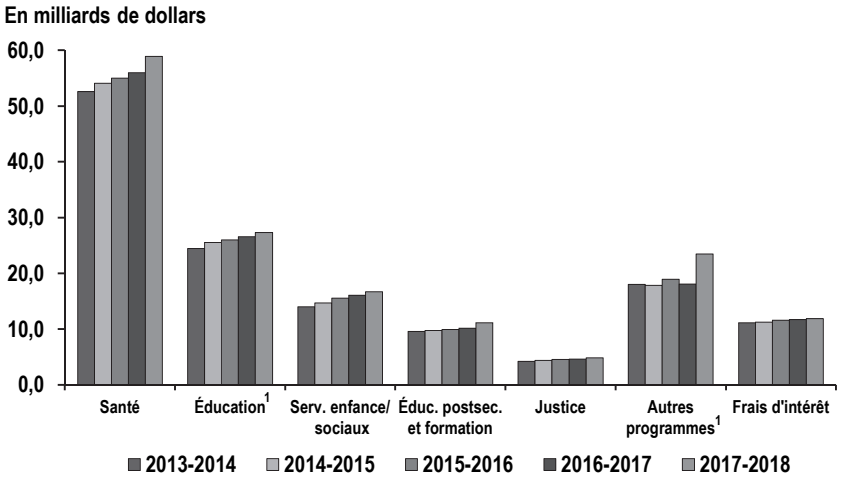

[1] Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les résultats réels pour 2013-2014 à 2015-2016 ont été retraités en raison d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Les résultats réels pour 2013-2014 à 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. La note 19 des états financiers donne des précisions.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté pour passer de 52,6 milliards de dollars en 2013-2014 à 58,9 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente une hausse de 2,9 % en moyenne par année. Ces augmentations sont le fruit d'une utilisation accrue du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, des services de soins à domicile, des services hospitaliers, des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, des services du secteur des foyers de soins de longue durée ainsi que des services spécialisés tels que le traitement du cancer et la gestion de la crise des opioïdes.

- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté, passant de 24,4 milliards de dollars en 2013-2014 à 27,3 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui équivaut à une hausse de 2,8 % en moyenne par année. Cette hausse est attribuable surtout aux conventions collectives négociées avec le personnel enseignant et le personnel administratif du secteur de l'éducation, au financement du renouvellement des écoles et des projets d'expansion, ainsi qu'à l'implantation de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein pour tous les enfants de 4 et 5 ans de l'Ontario en septembre 2014. Entre 2013-2014 et 2017-2018, les effectifs du programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein ont augmenté, passant de 184 000 à 262 000 élèves. La hausse des charges pendant cette période est également attribuable à l'expansion des services de garde entre 2013-2014 et 2017-2018, le nombre de places en services de garde agréés étant passé d'environ 318 000 à plus de 427 000.

- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont augmenté, passant de 14,0 milliards de dollars en 2013-2014 à 16,7 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 4,5 % en moyenne par année. Cette hausse découle surtout de l'augmentation des taux d'aide sociale, ainsi que des investissements faits dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, le Programme ontarien des services en matière d'autisme et la Prestation ontarienne pour enfants (POE).

- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont augmenté pour passer de 9,6 milliards de dollars en 2013-2014 à 11,1 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui constitue une hausse de 3,8 % en moyenne par année. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse de l'aide financière aux étudiants et au financement continu accordé aux établissements d'enseignement postsecondaire, comprenant le financement à l'appui des projets d'immobilisations. Plus d'étudiantes et d'étudiants provenant des groupes sous-représentés ont accès à l'aide offerte dans le cadre du RAFEO, dont :

    - 252 000 étudiantes et étudiants à faible revenu, une hausse de 19 % depuis 2016-2017;

    - 7 800 étudiantes et étudiants autochtones, une hausse de 34 % depuis 2016-2017;

    - 188 000 étudiantes et étudiants adultes, une hausse de 31 % depuis 2016-2017;

    - 14 000 parents seuls soutiens de famille, une hausse de 17 % depuis 2016-2017.

- Les charges du secteur de la justice ont augmenté pour passer de 4,2 milliards de dollars en 2013-2014 à 4,8 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui équivaut à une majoration de 3,8 % en moyenne par année. Cette augmentation est surtout attribuable à la transformation du système correctionnel, à la prise en charge par la province des coûts reliés à la sécurité des tribunaux qui étaient auparavant assumés par les municipalités, à la rémunération de la Police provinciale de l'Ontario et des employés des services correctionnels ainsi qu'à un meilleur accès aux services d'aide juridique pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu. Ces investissements ont contribué à améliorer les conditions de détention dans les établissements correctionnels, à soutenir la réadaptation des détenus et leur réinsertion sociale ainsi qu'à accroître l'accès aux services d'aide juridique pour quelque 700 000 Ontariennes et Ontariens à faible revenu.

- Les charges des autres programmes se sont accrues, passant de 18,0 milliards de dollars en 2013-2014 à 23,5 milliards de dollars en 2017-2018. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse des charges liées aux régimes de retraite due à une provision pour moins-value plus élevée des gains des investissements des actifs nets des régimes de retraite et aux investissements dans le transport en commun et les routes, y compris le financement fédéral à durée limitée des infrastructures pour les projets municipaux de transport en commun. La hausse enregistrée en 2017-2018 a été aussi partiellement causée par la mise en oeuvre du plan visant à réduire les frais d'électricité, ce qui a donné lieu à la constatation de charges s'élevant à 3,0 milliards de dollars en 2017-2018.

Intérêt sur la dette

Les charges au titre de l'intérêt sur la dette étaient de 343 millions de dollars inférieures au plan en 2017-2018, en raison surtout de changements dans la présentation de l'information, sans incidence financière, de taux d'intérêt légèrement plus bas que prévu et de la gestion efficiente des emprunts et de la dette.

Les charges liées à l'intérêt ont augmenté pour passer de 11,7 milliards de dollars en 2016-2017 à 11,9 milliards de dollars en 2017-2018 (voir le tableau 2).

Le graphique 6 démontre que même si les frais d'intérêt ont augmenté en chiffres absolus, ils diminuent continuellement en pourcentage des revenus de la province depuis 2013-2014. Cela s'explique surtout par les taux d'intérêt historiquement bas conjugués à la gestion efficiente de la dette.

Coûts de service de la dette par rapport au total des revenus – tendance sur 5 ans **Graphique 6**

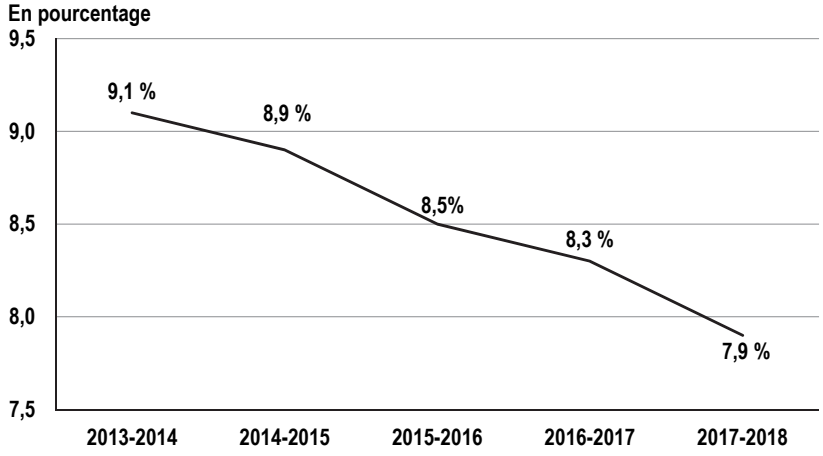

Nota : Les résultats réels pour 2013-2014 à 2015-2016 ont été retraités en raison d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Analyse de l'état de la situation financière

Actif financier

Actif financier
(en milliards de dollars) **Tableau 3**

	Chiffres réels 2017-2018	% du total	Chiffres réels 2016-2017 retraités[1]	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15,1	16,2 %	16,4	20,2 %	(1,3)
Placements	28,8	30,9 %	18,0	22,2 %	10,8
Débiteurs	13,5	14,5 %	11,2	13,8 %	2,3
Prêts en cours	12,4	13,3 %	11,9	14,6 %	0,5
Autres actifs	1,2	1,3 %	1,4	1,7 %	(0,2)
Participations dans des entreprises publiques	22,1	23,7 %	22,3	27,5 %	(0,2)
Total de l'actif financier	93,0	100,0 %	81,1	100,0 %	11,9

[1] Les résultats réels pour 2016-2017 tiennent compte également d'un changement apporté au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints et des comptes des marchés. La note 19 des états financiers donne plus de précisions.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements dont dispose la province pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres éléments d'actif, y compris les participations dans des entreprises publiques.

L'actif financier de la province a augmenté de 11,9 milliards de dollars en 2017-2018 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir tableau 3) :

- Les placements ont été de 10,8 milliards de dollars plus élevés surtout parce que la province accumule des réserves de liquidités pour faire face aux échéances de certaines dettes en 2018-2019 et 2019-2020.

- Les débiteurs ont été de 2,3 milliards de dollars plus élevés, en raison surtout d'une hausse des créances fiscales et des débiteurs du gouvernement du Canada à la fin de l'année.

- Les prêts en cours ont été de 0,5 milliard de dollars plus élevés, en raison principalement des prêts plus élevés consentis aux universités pour des projets d'infrastructure et d'un prêt accordé à OFN Power Holdings LP pour l'achat d'actions ordinaires de Hydro One.

Ces augmentations ont été contrebalancées par ce qui suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 1,3 milliard de dollars en raison d'activités d'exploitation, d'investissement, de capital et de financement.

Le graphique 7 indique les tendances récentes de l'actif financier de la province.

Actif financier – Comparaison sur 5 ans **Graphique 7**

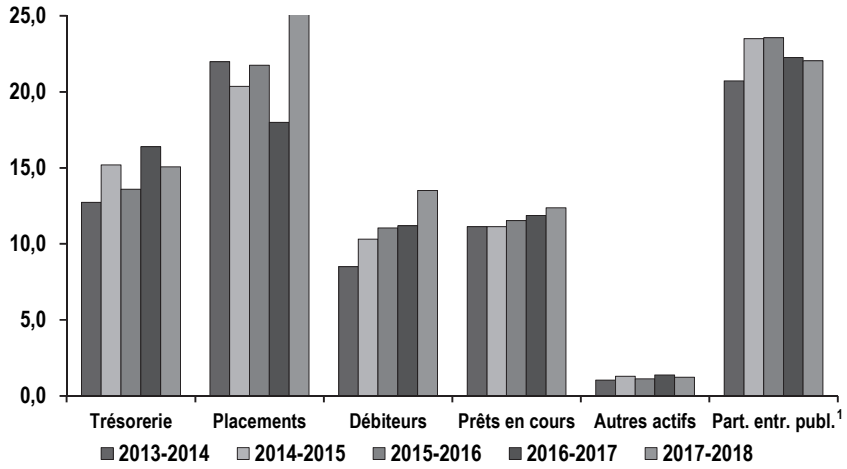

[1] Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc.).

Nota : Les chiffres réels pour 2013-2014 à 2016-2017 tiennent compte d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. Les chiffres réels pour 2015-2016 et 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des comptes des marchés. La note 19 des états financiers donne des précisions.

La tendance sur cinq ans montre une hausse constante des participations dans des entreprises publiques de 2013-2014 à 2014-2015, témoignant d'une augmentation de l'actif net déclaré pour ces entités. Cette tendance à la hausse s'est interrompue en 2015-2016, et la baisse des dernières années s'explique en grande partie par une moins grande participation de la province dans Hydro One et la vente de Hydro One Brampton Networks Inc. en février 2017.

Le niveau des autres actifs financiers, y compris la trésorerie, les débiteurs et les placements, tend à être plus variable, puisque ces actifs sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui est presque entièrement constitué d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles appartenant à la province et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de la province. Ces actifs englobent ceux que l'Ontario possède directement, tels que les autoroutes provinciales, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de la province en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 113,9 milliards de dollars en 2017-2018, soit une augmentation de 6,6 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Les édifices, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 56,4 milliards de dollars. Le total comporte aussi des actifs en construction, dont certains sont construits selon le modèle de la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA), en vertu duquel le secteur privé finance les actifs durant la construction. Le bilan inclut les biens en construction. On traite de l'incidence de la DMFA sur le passif du bilan dans la section « Autre financement à long terme » à la page 30.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 5,9 % par année au cours de la période allant de 2013-2014 à 2017-2018. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la construction et à la rénovation d'édifices ainsi qu'à l'infrastructure de transport, comprenant les autoroutes provinciales, les ponts et le réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme de la province.

Voir le graphique 8 pour les récentes tendances de la valeur comptable des immobilisations corporelles provinciales par secteur.

Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – comparaison sur 5 ans

Graphique 8

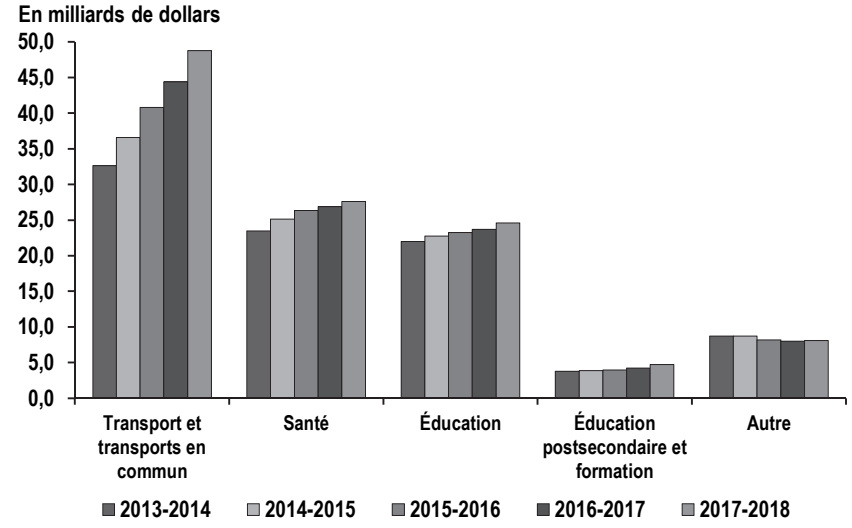

Dépenses liées à l'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de la province en 2017-2018 ont été de 15,4 milliards de dollars (voir le tableau 4). Cela comprend notamment 12,2 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant à la province et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles de la page 26, et 3,2 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure. Le total a été inférieur aux 20,3 milliards de dollars prévus dans le budget de 2017 à cause surtout de l'activité plus faible que prévu dans le domaine de la construction pour la période.

Dépenses liées à l'infrastructure 2017-2018 **Tableau 4**

(en milliards de dollars)

Secteur	Investissements dans les immobilisations[1]	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure[2]	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport et transports en commun	6,3	1,1	7,4
Santé	2,4	0,2	2,6
Éducation	2,1	0,0	2,2
Éducation postsecondaire et formation	0,7	0,5	1,2
Autres secteurs[3]	0,5	1,4	1,9
Totaux[4]	**12,2**	**3,2**	**15,4**

[1] Englobent des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

[2] Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

[3] Comprennent l'administration du gouvernement, les ressources naturelles, les services sociaux et les secteurs de la culture et du tourisme.

[4] Comprend les investissements de tierces parties dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les collèges et les écoles.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Passif

Le passif de la province est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créditeurs, des fonds reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas encore été dépensés et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (voir le tableau 5).

Passif
(en milliards de dollars) **Tableau 5**

	Chiffres réels 2017-2018	% du total	Chiffres réels 2016-2017 retraités[1]	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Créditeurs et charges à payer	23,4	5,6 %	20,0	5,1 %	3,4
Dette	348,7	83,6 %	333,1	84,3 %	15,6
Autre financement à long terme	14,1	3,4 %	13,9	3,5 %	0,2
Revenus et apports en capital reportés	12,5	3,0 %	11,5	2,9 %	1,0
Passif découlant des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	11,5	2,8 %	11,9	3,0 %	(0,4)
Autres passifs	6,7	1,6 %	4,8	1,2 %	2,0
Total du passif	416,9	100,0 %	395,2	100,0 %	21,7

[1] Les résultats réels pour 2016-2017 tiennent compte également d'un changement apporté au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints et des comptes des marchés. La note 19 des états financiers donne plus de précisions.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dette

La dette et les autres genres de financement à long terme constituent la plus grande partie du passif. La dette a augmenté de 15,6 milliards de dollars en 2017-2018 pour atteindre 348,7 milliards de dollars à la fin de l'exercice en vue principalement de financer le déficit de fonctionnement et les investissements dans l'infrastructure.

Le tableau 6 résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2017-2018.

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2017-2018
(en milliards de dollars) **Tableau 6**

Déficit de fonctionnement et autres opérations[1]	(3,8)
Investissement dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges[2]	12,1
Diminution de la trésorerie et des placements de la province	7,4
	15,7
Augmentation d'autre financement à long terme[3]	(0,2)
Nouveau financement net	**15,6**

[1] Déficit de fonctionnement de la province de 3,7 milliards de dollars et des variations nettes de 7,5 milliards de dollars d'actif et de passif qui ont procuré de la trésorerie à des fins de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

[2] Nouveaux investissements de 12,4 milliards de dollars moins le produit de 0,3 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

[3] Incluant l'augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de la DMFA. Voir la note 4 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 33,9 milliards de dollars en 2017-2018.

Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe la dette contractée pour financer la construction des biens publics, y compris ceux obtenus en vertu du modèle DMFA. Tous les biens appartenant à la province et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement font partie du bilan de la province pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles à la page 26.

Autres types de passif

Les autres types de passif englobent les créditeurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert non dépensés reçus du gouvernement fédéral et représentant des revenus reportés, et d'autres éléments.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de la province. Cette tendance au cours de la période allant de 2013-2014 à 2017-2018 montre que la dette a augmenté, surtout pour financer des investissements dans les immobilisations et le déficit annuel. La tendance à la hausse de l'autre financement à long terme s'est interrompue en 2016-2017, en raison principalement d'un paiement substantiel versé au cours de l'exercice pour la fin des travaux de la phase 1 de l'autoroute 407. Les autres types de passif, dont les créditeurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

Passif – tendance sur 5 ans

Graphique 9

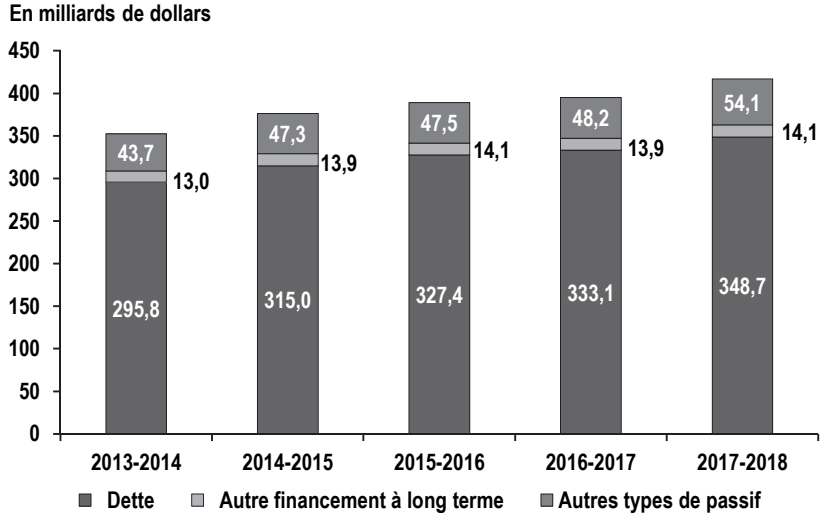

Nota : Les chiffres réels pour 2013-2014 à 2016-2017 tiennent compte d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. Les chiffres réels pour 2015-2016 et 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des comptes des marchés. La note 19 des états financiers donne des précisions.

Risques et gestion des risques

Les résultats et les états financiers de la province sont assujettis à des risques et à des incertitudes sur lesquels le gouvernement n'a que peu ou pas de contrôle. En voici quelques-uns :

- Croissance réelle de l'économie ou des revenus qui diffère de ce qui était prévu;
- Changements considérables aux postes des états financiers, spécialement les revenus fiscaux, découlant de résultats qui diffèrent des estimations comptables;
- Changements imprévus dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral;
- Demande de services publics fondés sur un droit ou changement aux autres charges, dont les charges liées aux régimes de retraite, qui découlent d'une réalité très différente des prévisions;
- Situations météorologiques inhabituelles, phénomènes météorologiques extrêmes et catastrophes naturelles ayant d'importantes incidences financières;
- Infractions à la sécurité ou autre comportement malveillant qui pourraient interrompre les services, entraîner une perte de renseignements, porter atteinte à la confidentialité ou endommager l'équipement ou les installations;
- Issue de règlements judiciaires, d'arbitrages et de négociations, manquements possibles dans le cadre de projets et manquements potentiels ayant une incidence sur les garanties de prêt et de financement;
- Conditions sur les marchés des capitaux, dont l'accès aux marchés financiers, les taux de change et les taux d'intérêt, qui diffèrent des attentes;
- Modifications des normes comptables.

Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique et de son rythme dans la province. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé et en suivant leurs prévisions économiques afin de formuler des hypothèses aux fins de planification. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

La province surveille constamment le flux d'information sur les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. Elle déploie aussi des efforts constants pour améliorer ce flux d'information. La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 75 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario dirige actuellement un groupe de travail fédéral, provincial et territorial qui explore des façons d'améliorer la prévision et la surveillance des rentrées d'impôt des sociétés.

L'incidence que pourraient avoir sur les revenus fiscaux des résultats différents des hypothèses utilisées dans le budget, notamment sur le plan de la croissance de l'économie, est indiquée aux pages 233-234 inclusivement du budget de 2017, accessible à : https://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2017/budget2017.pdf.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Ces éléments représentant une plus petite part du total des revenus, les risques qu'ils présentent sont généralement moins importants pour les prévisions de revenus et, de toute façon, difficiles, voire impossibles à prévoir ou à quantifier. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

Quant aux charges, le plan financier comporte des fonds de prévoyance afin de limiter les risques. Dans le budget de 2017, ces fonds totalisaient 615 millions de dollars, à savoir 515 millions de dollars pour les risques de fonctionnement et 100 millions de dollars pour les immobilisations. Les fonds ont servi à soutenir des initiatives telles que les suivantes :

- Constatation d'un passif relatif aux revendications territoriales s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé;
- Soutien pour les enfants inscrits au Programme ontarien des services en matière d'autisme;
- Soutien aux activités de lutte d'urgence contre les incendies de forêt;
- Soutien offert dans le cadre du RAFEO aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont l'année scolaire a été prolongée au-delà de la date de fin prévue en raison de la grève;
- Soutien aux municipalités et à la population de l'Ontario touchées par les inondations du printemps de 2017 par l'entremise du Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et du Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques de la province qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés de façon prudente et efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publiés peuvent avoir une incidence sur les budgets, les budgets des dépenses et les résultats réels de la province. Le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille activement les changements proposés et fournit des commentaires aux autorités responsables d'établir les normes afin de favoriser les prises de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, la transparence et la responsabilité en matière de rapports financiers.

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers de la province. Le plan budgétaire de 2017 comportait une réserve de 0,6 milliard de dollars pour 2017-2018. Sans tenir compte de cette réserve, un excédent de 0,6 milliard de dollars était prévu dans le budget de 2017. Puisque la réserve est une provision aux fins de prévision et que les résultats financiers pour 2017-2018 sont maintenant définitifs, les états financiers de la province ne comportent pas de réserve. Le déficit définitif pour l'exercice 2017-2018 est de 3,7 milliards de dollars, ce qui représente une différence de 3,7 milliards de dollars par rapport au montant projeté dans le plan équilibré du budget de 2017, qui comportait la réserve.

Analyse comptable

A. Changement au traitement comptable de l'actif des régimes de retraite conjoints

Les états financiers consolidés de 2017-2018 tiennent compte d'un changement au traitement comptable de l'actif net des régimes de retraite conjoints de la province, en comparaison des états financiers consolidés de 2016-2017. Ce changement touche le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Conformément aux normes comptables pour le secteur public, un actif net d'un régime de retraite est créé lorsque le total des cotisations du gouvernement au régime, y compris les revenus gagnés, est supérieur aux charges cumulatives relatives aux prestations de retraite comptabilisées depuis le début du régime. Les cotisations correspondent aux objectifs de financement du régime. Les charges relatives aux prestations correspondent au coût estimatif des prestations de retraite gagnées pendant l'année qui seront versées aux retraités dans l'avenir. En vertu des normes comptables pour le secteur public au Canada, une provision pour moins-value doit être comptabilisée à l'égard d'un actif net d'un régime de retraite lorsqu'on ne s'attend pas à ce que le gouvernement profite de cet actif.

En juillet 2018, le gouvernement a mis sur pied de la Commission d'enquête indépendante sur les finances en vertu de la *Loi de 2009 sur les enquêtes publiques*. La Commission avait notamment pour mandat d' « effectuer une évaluation rétrospective des pratiques comptables du gouvernement, notamment quant aux régimes de retraite, au refinancement dans le secteur de l'électricité et à tout autre enjeu jugé pertinent pour éclairer la finalisation des états financiers consolidés 2017-2018 de la province » (Décret 1005/2018). La Commission a remis son rapport au ministre des Finances et à la procureure générale le 30 août 2018.

En septembre 2018, le gouvernement a accepté les recommandations de la Commission.

Par conséquent, les états financiers présentés dans le présent rapport annuel tiennent compte de la comptabilisation d'une provision pour moins-value pour les deux régimes de retraite conjoints, radiant du coup l'actif de ces régimes de retraite. Les soldes de 2016-2017 ont été retraités en accord avec les états financiers de 2017-2018. Un résumé de l'incidence de ce retraitement est présenté au tableau 7.

Sommaire du retraitement des résultats de 2016-2017 (en millions de dollars)			Tableau 7
	Chiffres de 2016-2017 enregistrés[1]	Retraitement	Chiffres de 2016-2017 retraités
Passif découlant des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	10 478	1 396	11 874
Actifs nets des régimes de retraite	11 033	11 033	–
Dette nette	(301 648)	(12 429)	(314 077)
Déficit accumulé	(193 510)	(12 429)	(205 939)
Charges relatives à l'éducation	26 204	1 364	27 568
Administration générale et autres charges	4 323	80	4 403
Déficit annuel	(991)	(1 444)	(2 435)

[1] On a reclassé les chiffres comparatifs pour qu'ils concordent avec la présentation de 2017.

B. Comptes des marchés

Pour 2016 et 2017, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a enregistré les montants dus aux producteurs d'électricité et ceux que lui doivent les entreprises locales de distribution, entre autres, dans ses états financiers, et ces montants constituent ce qu'on appelait les comptes des marchés. En 2017-2018, la province a éliminé ces obligations et actifs financiers de ses états financiers consolidés. L'incidence de ce changement sur les soldes de 2016-2017 est illustrée au tableau 8. Ce changement n'a pas d'incidence sur le déficit net, ni sur la dette nette et le déficit accumulé.

Sommaire du retraitement des chiffres de 2016-2017 (en millions de dollars)			Tableau 8
	Chiffres de 2016-2017 enregistrés	Retraitement	Chiffres de 2016-2017 retraités
Autres passifs	6 404	(1 652)	4 752
Autres actifs	3 036	(1 652)	1 384

C. Présentation des données sur les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges

À des fins de comparaison et par souci d'uniformité, on a reclassé le budget de 2017 pour tenir compte des modifications à la déclaration des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Ce changement augmente les charges et les revenus totaux de la province, mais n'a aucune incidence sur le déficit annuel. On a fait ce changement pour la première fois dans les Comptes publics de 2016-2017 afin de se conformer entièrement aux normes comptables pour le secteur public.

Le sommaire des reclassements faits au budget approuvé de 2017-2018 est présenté à des fins de comparaison au tableau 9.

Détails du budget 2017-2018 reclassé **Tableau 9**

	Budget 2017-2018 initial	Données reclassées	Budget 2017-2018 reclassé
Revenus			
Imposition	100,1	–	100,1
Gouvernement du Canada	25,7	0,4	26,1
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	7,9	7,9
Revenus des participations dans des entreprises publiques	4,9	–	4,9
Autres	11,0	–	11,0
Total des revenus	141,7	8,3	150,0
Charges			
Secteur de la santé	53,8	4,2	58,0
Secteur de l'éducation[1]	26,5	1,0	27,5
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	16,9	–	16,8
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	8,4	2,5	11,0
Justice	4,7	–	4,7
Autres programmes[1]	19,2	–	19,2
Total des charges de programmes	129,5	7,7	137,2
Intérêt sur la dette	11,6	0,6	12,2
Total des charges	141,1	8,3	149,4
Réserve	0,6	–	0,6
Excédent/(Déficit) annuel	–	–	–

[1] L'incidence du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est incluse dans « Autres programmes ». Dans les états financiers consolidés, elle est prise en compte dans les charges liées à l'éducation. L'annexe 4 des états financiers renferme plus de détails.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Événements postérieurs

Après le 31 mars 2018, le gouvernement a annulé des programmes, ce qui permettra de réaliser des économies dans les années à venir, dont environ 400 millions de dollars en 2018-2019 par rapport aux chiffres du budget de 2018 qui a été rendu public en mars 2018. Les programmes annulés englobent les suivants :

Élimination progressive du projet pilote portant sur l'aide sociale et le revenu de base

Le 31 juillet 2018, la province a annoncé qu'elle annulerait toutes les décisions d'accorder des fonds pour des investissements dans l'aide sociale qui ont été annoncées dans le budget du printemps de 2018 et les règlements prévus pour 2018-2019 qui devaient entrer en vigueur le 1er septembre 2018 en vertu de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.* Dans le cadre de cette réforme, la province mettra fin progressivement au projet de recherches de trois ans sur le revenu de base de l'Ontario.

Assurance-Santé Plus

Le 30 juin 2018, la province a annoncé une réforme de l'Assurance-santé Plus pour que les personnes qui possèdent un régime d'assurance-maladie privé cessent de recevoir des ordonnances gratuitement, à compter d'une date à déterminer. On est encore en train d'évaluer l'incidence financière de cette annulation par rapport aux chiffres du budget de 2018.

En outre, l'annulation de certains programmes par le gouvernement entraînera des coûts nets estimatifs additionnels de 1,1 milliard de dollars pour 2018-2019, comparativement aux chiffres du budget de 2018 rendu public en mars dernier. Les programmes annulés englobent les suivants :

Élimination progressive du Programme de plafonnement et d'échange

Le 3 juillet 2018, le Règlement de l'Ontario 386/18 est entré en vigueur, mettant fin au Programme de plafonnement et d'échange instauré en vertu de la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*, annulant ainsi les enchères prévues pour l'exercice 2018-2019.

Contrats d'énergie renouvelable

En juillet 2018, conformément à une directive du ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a entrepris la résiliation graduelle de 758 contrats d'énergie renouvelable. En outre, en juillet 2018, la *Loi de 2018 sur l'annulation du projet de parc éolien White Pines* a reçu la sanction royale, annulant ainsi le contrat pour le projet de parc éolien White Pines.

Ratios financiers clés

On se sert d'indicateurs financiers clés pour aider les personnes qui lisent le rapport annuel à évaluer la situation financière de la province. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs leur permettent d'évaluer l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances de la province. Les ratios, et le niveau de chacun, au cours des cinq dernières années sont décrits au tableau 10.

Ratios financiers clés **Tableau 10**

à la fin de l'exercice

		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Viabilité	**Dette nette-PIB (%)**	39,7 %	40,6 %	40,2 %	39,5 %	39,0 %
	Dette nette-total des revenus (%)	224,6 %	233,5 %	225,0 %	223,2 %	215,0 %
	Dette nette par habitant ($)	20 246 $	21 425 $	22 017 $	22 237 $	22 529 $
Souplesse	**Frais de la dette-total des revenus (%)**	9,1 %	8,9 %	8,5 %	8,3 %	7,9 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	14,4 %	14,4 %	14,8 %	14,6 %	15,1 %
Vulnérabilité	**Transferts fédéraux-total des revenus (%)**	18,4 %	17,4 %	17,0 %	17,4 %	16,5 %
	Dette en devises-total de la dette (%)	22,9 %	20,9 %	18,8 %	16,7 %	17,3 %
	Dette en devises non couverte (%)	0,5 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %

Nota : 1) Les résultats réels pour les exercices 2013-2014 à 2015-2016 utilisés pour les calculs ont été retraités pour tenir compte de la modification apportée à la présentation des données des hôpitaux, des conseils scolaires et des écoles pour classer les revenus tiers avec ceux du gouvernement.

2) Les résultats réels pour 2013-2014 à 2016-2017 tiennent compte également d'un changement apporté au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints.

3) La dette nette a été retraitée pour tenir compte du fait que les charges payées d'avance et les stocks ont été reclassés dans l'actif non financier plutôt que dans l'actif financier comme c'était le cas par le passé.

Mesures de viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de la province indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un plus faible ratio dette nette-PIB indique une meilleure viabilité.

Le ratio dette nette-PIB de la province était de 39,0 % à la fin de l'exercice 2017-2018. La province a retraité ses résultats pour tenir compte du changement apporté au traitement comptable par la province des actifs nets des régimes de retraite conjoints. Ce redressement a une incidence sur la dette nette et les ratios connexes. Le ratio dette nette-PIB retraité s'est maintenu dans une fourchette étroite entre les exercices 2013-2014 à 2016-2017, se situant entre 39,5 % et 40,6 %, et a chuté pour s'établir à 39,0 % cette année.

Le ratio dette nette-total des revenus est une autre mesure de viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Une dette nette inférieure par rapport aux revenus indique une meilleure viabilité. Depuis l'exercice 2014-2015, où il a atteint un sommet de 233,5 %, le ratio est à la baisse et s'établissait à 215,0 % en 2017-2018, surtout parce que les revenus ont augmenté plus vite que la dette nette.

Mesures de souplesse

Le ratio intérêt sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer les coûts d'emprunt et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un ratio plus faible indique qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 9,1 % en 2013-2014 au niveau actuel de 7,9 %. Les taux d'intérêt plus faibles, conjugués à la stratégie de la province visant à prolonger l'échéance de son programme d'emprunt et à profiter de taux d'intérêt historiquement bas pendant une plus longue période, ont également contribué à la baisse des coûts d'intérêt. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée d'environ 8 ans en 2009-2010 à 12 ans en 2017-2018.

Les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB provincial démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement met à contribution les fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal trop lourd nuit à la compétitivité. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. Le ratio de l'Ontario a été stable entre 2013-2014 et 2017-2018.

Mesures de vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral exprimés en pourcentage du total des revenus indiquent la mesure dans laquelle la province dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio très élevé indique qu'un gouvernement provincial dépend beaucoup des transferts fédéraux, une source de revenus sur laquelle il a un contrôle limité, voire nul, et que, par conséquent, il est vulnérable aux changements de la politique fédérale relative aux transferts. Au cours des cinq dernières années, c'est en 2013-2014 que la part la plus importante des revenus de l'Ontario provenait des transferts fédéraux, soit 18,4 %. La part la plus faible, soit 16,5 %, a été enregistrée en 2017-2018. La diminution graduelle enregistrée pendant cette période correspond en grande partie à une baisse des droits à péréquation ainsi qu'à une diminution du taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé en 2017-2018.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de vulnérabilité associée aux changements des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et profite de plus faibles coûts d'emprunt. Cela permet aussi à la province de continuer à avoir accès à du capital si les conditions du marché canadien sont moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en dollars canadiens à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, la province limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition était de 0,5 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2013-2014; elle a été ramenée à 0,2 % en 2017-2018.

Gestion financière

Conclusions de la Commission

Le 17 juillet 2018, la Commission d'enquête indépendante sur les finances a été mise sur pied. Elle avait pour mandat d'évaluer les pratiques comptables passées et la situation financière de la province à la lumière de celle présentée dans le budget de 2018, et de formuler un avis à cet égard. La Commission a remis son rapport final à la procureure générale et au ministre des Finances le 30 août 2018. Ses recommandations ont éclairé la finalisation des Comptes publics de l'Ontario de 2017-2018.

Planification pluriannuelle des activités

Le gouvernement prend des mesures pour faire des changements stratégiques en mettant l'accent sur la responsabilité financière. Grâce à une planification financière rigoureuse, il cherche des moyens novateurs de fournir des programmes et des services durables qui comptent pour la population de l'Ontario. Dans ce contexte, le gouvernement a retenu les services d'un consultant externe par voie de concours pour effectuer un examen complet des dépenses du gouvernement au cours des 15 dernières années. Les résultats de cet examen seront utilisés pour rendre le gouvernement plus efficient et efficace et faire en sorte que toutes les dépenses gouvernementales donnent les résultats promis à la population de l'Ontario. Désormais, le gouvernement examinera attentivement les programmes provinciaux pour obtenir les meilleurs résultats possible au coût le plus bas. La prise de décisions fondée sur des données probantes favorise l'utilisation des ressources publiques limitées pour améliorer les résultats et assure la viabilité à long terme des programmes et des services provinciaux qui répondront aux besoins des Ontariennes et des Ontariens.

Gestion de la rémunération

Le budget de 2018 indiquait que l'approche adoptée par le gouvernement pour gérer la rémunération reconnaîtrait la nécessité de maintenir une fonction publique stable, souple et très performante pour soutenir les priorités du gouvernement en matière de réorganisation, tout en faisant en sorte que les services publics demeurent viables.

Les augmentations salariales dans le secteur public provincial demeurent inférieures à celles du secteur public municipal et du secteur privé.

Augmentation annuelle moyenne négociée des salaires en Ontario **Tableau 11**
En pourcentage

Secteurs	1er janvier 2017 au 31 décembre 2017
Secteur privé	2,1
Secteur public (fédéral)	1,4
Secteur public (municipal)	2,0
Secteur public (provincial)	1,9

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère du Travail de l'Ontario.

Gestion de l’intérêt sur la dette

Les charges liées à l’intérêt sur la dette de 11,9 milliards de dollars déclarées en 2017-2018 constituent une amélioration de 0,3 milliard de dollars par rapport au budget de 2017. Grâce à des déficits et à des besoins d’emprunt plus bas que prévu, combinés à des taux d’intérêt plus faibles que prévu, et à une gestion efficiente de la dette, l’intérêt sur la dette est inférieur au plan chaque année depuis le budget de 2010.

Activités non financières

La présente section porte sur les principales activités non financières des secteurs importants. Elle a pour objet de fournir aux lecteurs du rapport annuel des faits saillants sur les dépenses et activités du gouvernement dans ces secteurs.

Soins de santé

Le gouvernement supervise le secteur des soins de santé; il en assure l'orientation et la direction générales, y compris la planification et la gestion des ressources. Cependant, il intervient dans une moins grande mesure dans la prestation directe de soins de santé.

Les résultats obtenus en 2017-2018 englobaient les suivants :

- Restructuration du système de santé afin de conférer aux réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) la gestion et la coordination des services que fournissaient les centres d'accès aux soins communautaires (p. ex., soins infirmiers, services de soutien personnel et services thérapeutiques; placements dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de jour pour adultes ou des logements avec services de soutien).

- Élargissement du Programme de médicaments de l'Ontario pour inclure l'Assurance-santé Plus en vertu duquel tous les enfants et jeunes âgés de moins de 25 ans qui sont assurés par la province bénéficient d'une assurance-médicaments qui leur donne accès à certains médicaments admissibles.

- Ajout de 2 000 lits et places, dont 1 200 dans les hôpitaux, pour améliorer l'accès aux soins pour les patients et leur famille et réduire les temps d'attente, dans les hôpitaux, à domicile et en milieu communautaire.

- Réparations et améliorations essentielles dans 131 hôpitaux de la province, y compris améliorations ou remplacements de toits, de fenêtres, de systèmes de chauffage et de climatisation, de dispositifs d'alarme d'incendie et de génératrices auxiliaires.

- Lancement d'un outil en ligne permettant de trouver les temps d'attente pour les chirurgies et autres interventions dans les hôpitaux de la province, et nouveaux outils numériques mis à la disposition des patients (p. ex., Ontario.ca/sante, système d'aiguillage en ligne dans la région de Waterloo-Wellington, outil de vérification de la prise en charge de médicaments par l'Assurance-santé Plus).

- Prestation de services de soins à domicile et en milieu communautaire à quelque 670 000 clients et leur famille.

- Traitement et soutien fournis à 100 000 personnes ayant des problèmes d'anxiété et de dépression de plus en augmentant l'accès aux services de psychothérapie structurée dans les établissements de soins primaires et les agences communautaires de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à soutenir les enfants et les élèves de la province.

Les résultats obtenus en 2017-2018 englobaient les suivants :

- Pour l'année scolaire 2017-2018, environ deux millions d'élèves étaient inscrits dans des écoles élémentaires et secondaires du système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario. Ce nombre est semblable à celui de l'effectif de 2016-2017.

- Plus de 262 000 élèves étaient inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein dans environ 3 500 écoles de la province. Ce nombre est légèrement supérieur à celui de 261 462 enregistré en 2016-2017.

- Accès à l'internet à large bande pour plus de 70 500 élèves dans 181 écoles de la province.

- 427 032 places dans les centres de garde agréés pour les enfants de 0 à 12 ans, comparativement à 406 395 places en 2016-2017. Environ 83 % des écoles élémentaires fournissent des programmes avant et après l'école aux enfants de quatre à 12 ans.

Éducation postsecondaire et formation

L'éducation postsecondaire et la formation transmettent les connaissances et compétences requises dans le milieu du travail d'aujourd'hui. La prospérité économique et l'avantage concurrentiel de l'Ontario dépendent de plus en plus d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, diversifiée et capable de s'adapter.

Les résultats obtenus en 2017-2018 englobaient les suivants :

- Taux d'accession aux études postsecondaires de 68 %, ce qui correspond au taux de 2016-2017.

- Plus de 400 000 étudiantes et étudiants admissibles à des bourses en vertu du RAFEO, ce qui représente une hausse de 16 % depuis 2016-2017.

- Formation offerte à plus de 71 000 apprentis, en hausse par rapport au chiffre de 68 510 enregistré en 2016-2017.

- Des programmes et services concernant l'emploi, la formation et le marché du travail ont été fournis à plus de un million d'Ontariennes et d'Ontariens, par l'entremise d'Emploi Ontario.

Services à l'enfance et services sociaux

Le gouvernement soutient une population nombreuse et diversifiée qui comprend des personnes qui risquent fort de souffrir d'exclusion sociale et économique et il veille à ce que chaque enfant et chaque jeune de l'Ontario aient accès à des services de soutien pour faire des choix positifs, réaliser leur potentiel et faire une transition harmonieuse vers l'âge adulte.

Les résultats obtenus en 2017-2018 englobaient les suivants :

- Du financement direct a été fourni à 1 000 adultes supplémentaires ayant une déficience intellectuelle par l'entremise du programme Passeport en sus des 21 000 nouvelles personnes et familles qui ont reçu du financement direct (13 000 adultes par l'entremise du programme Passeport et 8 000 enfants et leur famille par l'entremise du Programme de services particuliers à domicile).

- Le déploiement du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, doté de 50 millions de dollars, a été complété. Depuis son lancement en 2015, le Fonds a soutenu 119 projets dans 48 collectivités pour évaluer de nouveaux moyens novateurs de réduire la pauvreté.

- L'accès aux aliments a été accru pour des enfants et des jeunes de 63 Premières Nations dans 120 sites depuis 2016 grâce à des investissements dans le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations.

- Par l'entremise du Plan ontarien élargi d'action pour la jeunesse, dont la mise en oeuvre a été complétée en 2016-2017, 37 500 jeunes ont profité des programmes de prévention de la violence et de résilience.

- Trois nouveaux emplacements du centre ErinoakKids Centre for Treatment and Development ont été construits à Mississauga, Oakville et Brampton de façon à regrouper les 10 centres existants dans trois immeubles modernes.

Justice

Le secteur de la justice favorise l'accès à la justice, assure la légalité au sein du gouvernement et administre les systèmes de justice, de sécurité publique, de police et de services correctionnels pour veiller à ce que les diverses communautés de l'Ontario soient soutenues et protégées.

Les résultats obtenus en 2017-2018 englobaient les suivants :

- On a nommé 13 juges de plus à la Cour de justice de l'Ontario, embauché 32 procureurs de la Couronne adjoints et fourni du financement à Aide juridique Ontario pour l'embauche de 14 à 16 avocates et avocats de service, et on a engagé 25 des 26 nouveaux travailleurs des tribunaux pour aider à réduire les délais jusqu'au procès en offrant plus de services de gestion des cas avant procès et pour améliorer le système de mise en liberté sous caution.

- Expansion et étoffement à l'échelle de la province du Programme provincial de vérification et de supervision destiné à servir les personnes accusées plus vulnérables et moins à risque qui attendent leur procès.

- Un nouveau programme de lits pour personnes mises en liberté sous caution qui fournit un logement et assure une supervision en milieu communautaire, 24 heures sur 24, pour les personnes qui ont de grands besoins et devraient peut-être rester en détention en attendant la résolution de leur cause criminelle. Le programme est offert à quatre endroits et comprend 62 lits au total.

- On a investi dans 23 initiatives locales de prévention du crime, de sécurité communautaire et de mieux-être pour soutenir la collaboration entre les services de police et les partenaires communautaires. Ces initiatives comprenaient, par exemple, l'utilisation d'une application mobile par les agents de police leur permettant de communiquer avec les hôpitaux locaux et d'échanger des renseignements lorsqu'ils ont affaire à une personne ayant des problèmes de santé mentale qui est en crise, et amenant les résidents locaux à suivre une formation en leadership pour élaborer et offrir des activités sociales et récréatives à long terme. De 2010 à 2017, l'Ontario a affecté plus de 18,6 millions de dollars dans le cadre de la Subvention issue du partage des produits de la criminalité pour la surveillance policière de première ligne pour soutenir 210 projets de sécurité communautaire à l'échelle de la province.

- On a mis à jour le plan directeur du Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire (PPIUN) plan directeur pour mieux l'aligner sur les normes nationales et internationales, améliorer la planification d'urgence et intégrer les leçons retenues de récentes urgences internationales et les pratiques exemplaires préconisées par les experts.

État des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient s'appuyer sur des données probantes et la gestion de l'actif, afin d'assurer la prestation de services publics de haute qualité tout en maîtrisant leur coût.

- Chaque ministère qui est propriétaire ou exploitant d'infrastructures doit dresser et tenir à jour un plan de gestion des actifs décrivant comment il assurera l'entretien de ses actifs dans le cadre du processus budgétaire.

- La province a réalisé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire des actifs est le fondement de la planification de l'infrastructure et, en particulier, des conseils sur la répartition appropriée du financement entre l'expansion et le renouvellement de l'infrastructure. L'inventaire permet d'obtenir des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 10 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et du réseau routier de la province. L'inventaire répertorie la majorité des actifs infrastructurels appartenant à la province ou consolidés par elle (c.-à-d. certains organismes du secteur parapublic). L'inventaire des actifs est mis à jour chaque année dans le but d'y ajouter des catégories d'actifs et plus de renseignements qui sont comparables entre secteurs, en plus de fournir une base permettant de mesurer les changements avec le temps.

- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC) qui servent à évaluer l'état des actifs ainsi que les besoins de renouvellement et de réparation les plus pressants.

- Désormais, la province s'emploiera à améliorer la gestion des données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données pertinentes, comme les données et les projections démographiques, la demande de services, la capacité en matière de service et l'utilisation, dans le processus de planification de l'infrastructure. Cet ensemble de données intégrées favorisera la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui permettent de faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficients et qu'ils soient effectués au bon endroit et au bon moment.

Transparence et responsabilité

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière du gouvernement dans ses rapports financiers.

Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers de la province sont préparés selon les principes comptables applicables aux gouvernements que publie le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Le projet du CCSP sur les fondements conceptuels de la performance financière est en cours de réalisation. L'Ontario, de concert avec d'autres gouvernements de palier supérieur du Canada, continue de surveiller le travail du groupe chargé du projet et de fournir des commentaires afin d'appuyer des normes comptables de grande qualité pour le secteur public du Canada.

Comme on l'explique dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, des modifications futures aux normes comptables, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pourraient avoir une incidence sur la façon dont seront déclarés les actifs, les passifs, les revenus et les charges dans les futurs rapports financiers consolidés de la province. L'Ontario surveille avec intérêt d'autres projets en cours, dont l'examen par le CCSP de sa norme sur les avantages sociaux, qui comprend la comptabilisation des régimes de retraite, la comptabilisation des instruments financiers, la conversion des devises, les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, la déclaration des revenus ainsi que les partenariats publics-privés.

Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

Chaque année, l'Institut C.D. Howe, une organisation de recherches indépendante qui soutient les politiques publiques judicieuses sur le plan économique, produit un rapport sur son évaluation de la planification financière et de la présentation de l'information financière des gouvernements de palier supérieur du Canada.

L'Institut fait remarquer que les rapports financiers sont un outil essentiel pour comprendre les activités et les plans financiers des gouvernements. À cet égard, il importe que les résultats prévus et réels soient uniformes et comparables dans le budget, le Budget des dépenses et les états financiers sommaires de la province, pour que les utilisateurs puissent comparer la performance par rapport au plan budgétaire et comprendre les tendances à long terme.

Le rapport le plus récent évalue la qualité des renseignements financiers publiés par les gouvernements de palier supérieur du Canada ainsi que la mesure dans laquelle ils ont réussi ou non à atteindre leurs objectifs budgétaires au cours des 15 dernières années.

Le rapport de 2018 accorde à l'Ontario un classement inférieur par rapport aux années précédentes, surtout en raison de l'opinion avec réserve formulée par la vérificatrice générale en 2015-2016 et 2016-2017.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le gouvernement de l'Ontario (le « gouvernement ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2018, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 12 septembre 2018

La vérificatrice générale,
Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2017-2018[1]	**Chiffres réels 2017-2018**	Ch. retraités (voir note 19) 2016-2017
Revenus *(Annexes 1 et 2)*			
Impôt sur le revenu des particuliers	35 032	**32 900**	30 671
Taxe de vente	26 011	**25 925**	24 750
Impôts des sociétés	13 817	**15 612**	14 872
Impôt-santé des employeurs	6 117	**6 205**	5 908
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 002	**5 883**	5 868
Contribution-santé de l'Ontario	3 789	**3 672**	3 575
Taxes sur l'essence et les carburants	3 409	**3 461**	3 368
Autres impôts et taxes	5 920	**6 065**	5 334
Total des impôts et taxes	100 097	**99 723**	94 346
Transferts du gouvernement du Canada	26 080	**24 860**	24 544
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges *(Annexe 10*)	7 975	**8 309**	7 957
Revenus de participations dans des entreprises publiques *(Annexe 9 et note 11)*	4 888	**6 152**	5 567
Autres	10 979	**11 550**	8 320
	150 019	**150 594**	140 734
Charges *(Annexes 3 et 4)*			
Santé	57 933	**58 922**	55 969
Éducation[2]	27 007	**28 959**	27 568
Services à l'enfance et services sociaux	16 835	**16 704**	16 071
Environnement, ressources et développement économique	16 161	**17 588**	12 700
Intérêt sur la dette	12 246	**11 903**	11 709
Éducation postsecondaire et formation	10 933	**11 122**	10 131
Justice	4 714	**4 827**	4 618
Administration générale et autres	3 590	**4 241**	4 403
	149 419	**154 266**	143 169
Réserve	600	**–**	**–**
Déficit annuel	**–**	**(3 672)**	(2 435)

[1] Les montants présentés sous « Plan » du budget de 2017 ont été reclassés en raison d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges *(note 19)*.

[2] Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (Annexe 4).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2018	Ch. retraités (voir note 19) 2017
Passif		
Créditeurs et charges à payer *(Annexe 5*)	**23 352**	19 991
Dette *(note 2)*	**348 660**	333 102
Autre financement à long terme *(note 4*)	**14 133**	13 917
Revenus et apports en capital reportés *(note 5*)	**12 503**	11 538
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs *(note 6)*	**11 519**	11 874
Autres passifs *(note 7)*	**6 709**	4 752
	416 876	395 174
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**15 063**	16 401
Placements *(note 8*)	**28 781**	17 983
Débiteurs *(Annexe 6*)	**13 519**	11 192
Prêts *(Annexe 7*)	**12 382**	11 868
Autres actifs	**1 233**	1 384
Participations dans des entreprises publiques *(Annexe 9)*	**22 064**	22 269
	93 042	81 097
Dette nette	**(323 834)**	(314 077)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles *(note 9)*	**113 872**	107 288
Charges payées d'avance et autres actifs non financiers	**939**	850
	114 811	108 138
Déficit accumulé	**(209 023)**	(205 939)

Passif éventuel *(note 13)* et obligations contractuelles, actif éventuel et droits contractuels *(note 14)*.
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2017-2018	**Chiffres réels 2017-2018**	Ch. retraités (voir note 19) 2016-2017
Déficit annuel	-	**(3 672)**	(2 435)
Acquisition d'immobilisations corporelles *(note 9)*	(15 566)	**(12 364)**	(10 045)
Amortissement des immobilisations corporelles *(note 9)*	5 561	**5 583**	5 215
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	**268**	151
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	–	**(71)**	(73)
Augmentation des charges payées d'avance et des autres actifs non financiers	–	**(89)**	(43)
	(10 005)	**(6 673)**	(4 795)
Diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu *(Annexe 9)*	–	**17**	114
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'impact des IFRS sur les capitaux propres *(Annexe 9)*	–	**136**	–
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 10)*	–	**435**	1 094
Augmentation de la dette nette	(10 005)	**(9 757)**	(6 022)
Dette nette au début de l'exercice	(301 916)	**(314 077)**	(308 055)
Dette nette à la fin de l'exercice	(311 921)	**(323 834)**	(314 077)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	**2018**	Ch. retraités (voir note 19) 2017
Déficit accumulé au début de l'exercice	**(205 939)**	(204 712)
Déficit annuel	**(3 672)**	(2 435)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 10)*	**435**	1 094
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'impact des IFRS sur les capitaux propres *(Annexe 9)*	**136**	–
Diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu – entreprises publiques *(Annexe 9)*	**17**	114
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	**(209 023)**	(205 939)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2018	Ch. retraités (voir note 19) 2017
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	**(3 672)**	(2 435)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles *(note 9)*	**5 583**	5 215
(Gain)/Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	**(71)**	(73)
Gain sur la vente de Brampton Distribution Holdco Inc. *(note 12)*	**–**	(109)
Gain sur la vente d'actions de Hydro One Limited *(note 11)*	**(791)**	(538)
Revenus des participations dans des entreprises publiques *(Annexe 9)*	**(6 152)**	(5 567)
Éléments de trésorerie		
Augmentation des débiteurs *(Annexe 6)*	**(2 327)**	(133)
Augmentation des prêts *(Annexe 7)*	**(255)**	(323)
Augmentation des créditeurs et charges à payer *(Annexe 5)*	**3 361**	664
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs *(note 6)*	**(355)**	(1 167)
Augmentation/(Diminution) des autres passifs *(note 7)*	**1 957**	(187)
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés *(note 5)*	**942**	759
Remises provenant des participations dans des entreprises publiques	**5 488**	5 105
Augmentation des charges payées d'avance et des autres actifs non financiers	**(89)**	(43)
Diminution/(Augmentation) d'autres actifs	**151**	(120)
Trésorerie découlant des activités de fonctionnement	**3 770**	1 048
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (*note 9*)	**(12 364)**	(10 045)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**268**	151
Trésorerie affectée aux/provenant des activités d'investissement en immobilisations	**(12 096)**	(9 894)
Activités de placement		
Augmentation/(Diminution) des placements (*note 8*)	**(10 798)**	3 782
Apport en capital à Ontario Power Generation (*Annexe 9*)	**(721)**	–
Produit net de la vente de Brampton Distribution Holdco Inc. (*note 12*)	**–**	545
Produit net de la vente d'actions de Hydro One Limited (*note 11*)	**2 733**	1 859
Trésorerie (affectée aux)/découlant des investissements	**(8 786)**	6 186
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	**33 424**	26 591
Dette à long terme remboursée	**(17 769)**	(21 484)
Changement net de la dette à court terme	**(97)**	582
Augmentation/(Diminution) d'autre financement à long terme (*note 4*)	**216**	(228)
Trésorerie découlant des activités de financement	**15 774**	5 461
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(1 338)**	2 801
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**16 401**	13 600
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**15 063**	16 401

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales méthodes comptables

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les normes comptables recommandées pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes du secteur parapublic (soit les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par le gouvernement font l'objet d'une consolidation si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Conformément aux recommandations du CCSP, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de la province. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, tels que les sociétés d'aide à l'enfance, les paiements de transfert versés par le gouvernement à ces organismes sont inclus dans les charges dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 15.

c) Principes de consolidation

Les organismes publics, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges (collectivement connus sous le nom d'organismes du secteur parapublic), ainsi que d'autres organismes publics sous le contrôle de la province font l'objet d'une consolidation ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la province en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les redressements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes publics qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), y compris IFRS 14, à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Leurs actifs nets combinés sont inclus dans les états financiers au poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus de participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que la province fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant l'exercice visé. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des produits à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée (TVH), à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des transferts de droit au titre des paiements de péréquation, ainsi qu'à l'estimation du passif au titre des sites contaminés, des règlements de revendications territoriales et d'autres passifs.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 11,5 milliards de dollars (11,9 milliards de dollars en 2016-2017) (voir la note 6) donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 113,9 milliards de dollars (107,3 milliards de dollars en 2016-2017) (voir la note 9) est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 32,9 milliards de dollars (30,7 milliards de dollars en 2016-2017), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés de 15,6 milliards de dollars (14,9 milliards de dollars en 2016-2017) et les revenus générés par la taxe de vente harmonisée de 25,9 milliards de dollars (24,8 milliards de dollars en 2016-2017) sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffrent à 14,4 milliards de dollars (13,9 milliards de dollars en 2016-2017), du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffrent à 5,3 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2016-2017) et des transferts de droit au titre des paiements de péréquation de 1,4 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars en 2016-2017) (voir l'Annexe 1) est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la quote-part estimée et la quote-part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

Il y a une certaine incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2016-2017) (voir la note 7). La province pourrait être responsable des coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), défis posés par des endroits éloignés et contaminations uniques en leur genre.

Il y a une certaine incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et qu'il peut être raisonnablement estimé. Cependant, le montant réel de tout règlement peut varier de l'estimation constatée.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

e) Principales méthodes comptables

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Ils ne comprennent pas d'estimations pour certains impôts et certaines taxes non déclarés et ne tiennent pas compte de l'incidence des cotisations futures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours (en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures) réparties à partir des relevés de partage fiscal du ministère des Finances fédéral et selon une estimation pour l'année d'imposition suivante en fonction de la première estimation des paiements.

La taxe de vente harmonisée, une des composantes des revenus de taxes de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à la province après déduction des crédits. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques. La province constate les revenus tirés de la taxe de vente harmonisée en fonction de ces estimations.

Les revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt sur le revenu des sociétés pour l'exercice reposent sur le revenu imposable estimatif des sociétés pour l'année. Ces estimations sont fondées sur une projection de modèle économique du ministère des Finances de l'Ontario, laquelle s'appuie sur les liens historiques entre le revenu imposable global et les bénéfices des sociétés.

Le chapitre 3510 du CCSP établit une différence entre un dégrèvement avec effet rétroactif, qui est comptabilisé comme un revenu en déduction de la dépense, et les paiements de transfert effectués par le truchement d'un régime fiscal (avantages financiers indépendants des impôts payés), qui sont déclarés comme des charges.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont reclassés comme des charges conformément à la norme du CCSP. Pour faire en sorte que le reclassement soit financièrement neutre, une hausse correspondante est appliquée aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les crédits d'impôt non remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un dégrèvement que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en créditant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les produits tirés des quotas d'émissions de carbone sont comptabilisés comme des revenus durant l'exercice au cours duquel le contrôle est transféré au participant et les quotas d'émissions sont réalisés *(note 18)*.

Les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice et concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à toutes les conditions d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé à l'avance, toutes les conditions d'admissibilité sont réputées être remplies.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés (y compris la dette du secteur parapublic), déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le coût du service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'année en cours, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D’autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de l’exercice pendant lequel l’obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis par les employés.

Le coût des immeubles, de l’infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des immobilisations louées, de la machinerie, du matériel, ainsi que de l’infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l’information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d’événements et d’opérations survenant avant la fin de l’exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d’avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l’environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et les éventualités quand il est probable qu’une perte sera subie et qu’on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d’autres tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l’exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant lequel toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports du gouvernement fédéral et d’autres tierces parties pour la construction ou l’acquisition d’immobilisations corporelles. Ces apports sont présentés sous forme d’apports en capital reportés et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux apports ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par la diversification des modes de financement et d’approvisionnement (DMFA) le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d’infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d’immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent le sont aux autres passifs liés au financement à long terme dans ces états financiers pendant la construction des biens.

Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts.

La dette libellée en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés aux frais d'intérêt. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie restante de l'émission de dette y afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les meilleures estimations du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la quote-part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part du gouvernement de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les pertes et les gains sur l'actif, évalués selon la valeur marchande, sur une période pouvant atteindre cinq ans. Le passif comprend également la quote-part de la province du solde non amorti des pertes et des gains actuariels.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les opérations ou les événements donnant lieu au contrôle du gouvernement de ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour libérer des obligations actuelles ou financer des opérations futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts, l'actif net des régimes de retraite, les avances et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois.

Les placements comprennent les placements temporaires et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts sont initialement comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt, ou d'une partie de celui-ci, est jugé douteux.

Les prêts comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants et du programme d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions avantageuses sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, et l'intérêt lié au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans

Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 30 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

Autre actif non financier

L'actif non financier comprend également les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

Les actifs incorporels, les actifs ayant une valeur historique ou culturelle ou les oeuvres d'art, et les actifs revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne, ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

f) Normes de comptabilité nouvellement adoptées

Les normes suivantes établies par le CCSP sont entrées en vigueur le 1er avril 2017 :

SP 2200 – Information relative aux apparentés

Ce nouveau chapitre définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. Les informations à fournir concernent généralement les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont (ou qui pourraient avoir) une incidence financière importante sur les états financiers.

SP 3420 – Opérations interentités

Le chapitre SP 3420 fournit des indications en matière de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. Les principaux éléments du nouveau chapitre portent sur l'évaluation de ces opérations. Les opérations interentités sont divulguées conformément aux exigences du chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés.

SP 3210 – Actifs

Le chapitre SP 3210 a pour objet de fournir des indications supplémentaires sur l'application de la définition des actifs et d'expliquer que ce sont les ressources économiques sur lesquelles l'entité du secteur public exerce un contrôle par suite d'opérations ou d'événements passés, et dont il est prévu qu'elles lui procureront des avantages économiques.

SP 3320 – Actifs éventuels

Cette nouvelle norme définit les actifs potentiels qui résultent de conditions actuelles ou de situations incertaines. À terme, l'incertitude sera dénouée lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement se produiront. La divulgation est exigée pour les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira (note 14c).

SP 3380 – Droits contractuels

Cette norme exige la divulgation d'informations ayant trait aux futurs droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Ces informations doivent comprendre des descriptions de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de l'échéancier (note 14b).

g) Futurs changements apportés aux normes comptables

SP 3430 – Opérations de restructuration

Le CCSP a établi une nouvelle norme sur les opérations de restructuration. Elle renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation des actifs et des passifs transférés lors d'opérations de restructuration tant pour les cédants que pour les cessionnaires. La norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2018-2019 ou avant. La province suivra ces directives pour toute restructuration complétée après le 1er avril 2018.

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le CCSP a établi une nouvelle norme sur la mise hors service d'immobilisations. Elle renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles. La norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2021-2022 ou avant. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

SP 1201 – Présentation des états financiers

La nouvelle norme remplace la norme SP 1200 – Présentation des états financiers, et entrera en vigueur dans l'exercice financier 2021-2022. Elle présente un état des gains et pertes de réévaluation. Les exigences du chapitre SP 2601 – Conversion des devises et SP 3450 – Instruments financiers peuvent donner lieu à la présentation des gains et pertes sous forme de gains et pertes de réévaluation. Cela est expliqué ci-dessous.

SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le CCSP a élaboré de nouveaux chapitres sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux

propres cotés sur un marché actif. D'autres actifs et passifs financiers doivent généralement être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par cession), tout gain ou toute perte découlant de changements de juste valeur ou de devises (réévaluation) sera présenté dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Ces normes devraient entrer en vigueur le 1er avril 2021. Cependant, le CCSP fait actuellement des recherches sur de légères modifications à la portée de ces normes et prévoit préparer pour 2019 un exposé-sondage décrivant les modifications proposées. Ces normes entreront en vigueur pendant l'exercice 2021-2022. L'adoption de ces normes exige l'adoption des chapitres révisés SP 1201 – Présentation des états financiers et SP 3041 – Placements de portefeuille. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

SP 3041 – Placements de portefeuille

La nouvelle norme remplace la norme SP 3040 – Placements de portefeuille, qui fournit des indications révisées concernant la comptabilisation, la présentation et la divulgation des placements de portefeuille. Cette norme entrera en vigueur dans l'exercice 2021-2022, suite à l'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 348,7 milliards de dollars au 31 mars 2018 (333,1 milliards de dollars en 2016-2017) se compose essentiellement d'obligations et de débentures à court et à long terme émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 329,5 milliards de dollars (312,7 milliards de dollars en 2016-2017) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 19,2 milliards de dollars (20,4 milliards de dollars en 2016-2017). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes. Voir la note 4 pour la dette du secteur parapublic et les obligations liées à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement.

Dette

Au 31 mars
(en millions de dollars)

Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Autres devises[1]	2018 Total	2017 Total
Échéance :						
2018	–	–	–	–	–	39 240 $
2019	29 722	12 757	–	664	**43 143 $**	21 981
2020	16 041	6 011	4 823	532	**27 407**	27 503
2021	14 127	8 299	1 652	2 388	**26 466**	21 848
2022	17 434	5 736	–	–	**23 170**	20 423
2023	18 014	6 053	–	–	**24 067**	–
1 – 5 ans	95 338	38 856	6 475	3 584	**144 253**	130 995
6 – 10 ans	69 680	2 718	7 000	1 015	**80 413**	80 648
11 – 15 ans	14 327	–	–	539	**14 866**	15 947
16 – 20 ans	22 804	–	–	–	**22 804**	17 911
21 – 25 ans	28 331	–	80	–	**28 411**	37 272
26 – 50 ans[2]	57 913	–	–	–	**57 913**	50 329
Total[3, 4]	**288 393**	**41 574**	**13 555**	**5 138**	**348 660 $**	333 102 $
Dette contractée pour les besoins de la province[5]	**269 450**	**41 500**	**13 555**	**4 972**	**329 477**	312 680
Dette de la SFIEO	**18 943**	**74**	**–**	**166**	**19 183**	20 422
Total	**288 393**	**41 574**	**13 555**	**5 138**	**348 660 $**	333 102 $
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)[6]						
2018	**3,77 %**	**2,24 %**	**3,47 %**	**2,90 %**	**3,56 %**	**–**
2017	3,79 %	1,84 %	3,48 %	3,15 %	–	3,54 %

[1] Les autres devises comprennent le dollar australien, le yen japonais, le franc suisse et la livre sterling.

[2] L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

[3] Le montant en devise étrangère initial est converti en dollars canadiens.

[4] Au 31 mars 2018, le total de la dette libellée en devises était de 60,3 milliards de dollars (55,6 milliards de dollars en 2016-2017). De ce montant, 59,7 milliards de dollars ou 99,1 % (54,8 milliards de dollars ou 98,6 % en 2016-2017) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 0,9 % (1,4 % en 2016-2017) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : zéro (238 millions de dollars en 2016-2017) en yens japonais et 541 millions de dollars (531 millions de dollars en 2016-2017) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale, était de 0,2 % (0,2 % en 2016-2017).

[5] Au 31 mars 2018, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par la province en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 8,2 milliards de dollars (5,7 milliards de dollars en 2016-2017) et une dette à court terme de 3,6 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars en 2016-2017).

[6] Les taux d'intérêt vont de 0 % à 15,75 % (0 % à 18,75 % en 2016-2017).

Dette **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2018**	2017
Dette payable aux/à l'/à la :		
Investisseurs publics	**337 227 $**	321 442 $
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	**10 233**	10 233
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants[1]	**353**	492
Dette du trust de conseils scolaires	**630**	652
Société canadienne d'hypothèques et de logement	**217**	283
Total	**348 660 $**	333 102 $

[1] Répartitions provinciales remboursables au gouvernement fédéral.

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux de trésorerie actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont influencées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2018 était de 384,2 milliards de dollars (373,3 milliards de dollars en 2016-2017). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 348,7 milliards de dollars (333,1 milliards de dollars en 2016-2017) parce que les taux d'intérêt actuels sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à une partie de la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dette du trust de conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée, déduction faite du fonds d'amortissement de 261 millions de dollars (239 millions de dollars en 2016-2017), est incluse dans la dette de la province.

3. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (« dérivés »).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés pour se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt. La province a recours à la comptabilité de couverture pour sa couverture de change.

Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé et les contrats d'options.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisé, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continuelle de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque du marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 5 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2018, 0,2 % et 0,1 % (0,2 % et 0 % en 2016-2017) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. Au 31 mars 2018, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation de un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 7,4 millions de dollars (7,1 millions de dollars en 2016-2017) de la dette en francs suisses non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 0,9 million de dollars (2,5 millions de dollars en 2016-2017). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2017-2018 s'élevaient à 30,7 millions de dollars (pertes de 23,2 millions de dollars en 2016-2017).

Risque de taux d'intérêt

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimé en pourcentage des dettes précitées.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2018, le risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 10,9 % et de -17,0 % respectivement (11,2 % et -3,1 % en 2016-2017). En fonction du risque lié aux emprunts à taux flottant au 31 mars 2018 et du refinancement des dettes à taux fixes venant à échéance prévu pour le 31 mars 2019, une augmentation des taux d'intérêt de 1 % (100 points de base) entraînerait une hausse de quelque 250 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (300 millions de dollars en 2016-2017).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie (note 13), à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2018.

Exposition au risque de crédit **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2018**	2017
Risque de crédit brut	**6 003 $**	7 248 $
Moins : Compensation	**(3 315)**	(4 981)
Risque de crédit net	**2 688**	2 267
Moins : Biens reçus en garantie *(note 13)*	**(2 200)**	(2 141)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)	**488 $**	126 $

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux dispositions des conventions de compensation. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) renvoie à la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

Valeur nominale du portefeuille des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province en cours au 31 mars 2018, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale et juste valeur des dérivés
Au 31 mars

								Valeur nominale		*Juste valeur*	
(en millions de dollars)								**2018**	2017	**2018**	2017
Échéance durant l'exercice	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**6 – 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**	Total	**Total**	Total
Swaps :											
Taux d'intérêt[1]	16 676	16 479	14 148	9 946	10 998	10 131	6 726	**85 104**	85 185	**(1 604)**	(2 334)
Devises	7 034	13 248	10 210	1 298	2 262	12 730	80	**46 862**	40 771	**3 577**	3 686
Contrats de change à terme	32 493	–	–	–	–	–	–	**32 493**	30 644	**508**	107
Total	56 203	29 727	24 358	11 244	13 260	22 861	6 806	**164 459**	156 600	**2 481**	1 459

[1] Inclut 3,6 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars en 2016-2017) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts détenus par une entité consolidée et 0,4 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars en 2016-2017) liés à des placements à court terme détenus par la province.

4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de l'autre financement à long terme, par type de financement.

L'autre financement à long terme de 14,1 milliards de dollars au 31 mars 2018 (13,9 milliards de dollars en 2016-2017) comprend la dette du secteur parapublic de 5,0 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2016-2017), les obligations de ce secteur découlant de la DMFA, de 5,6 milliards de dollars (5,6 milliards de dollars en 2016-2017), et les autres obligations liées à la DMFA, de 3,5 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars en 2016-2017). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de l'autre financement à long terme, par type de financement.

Autre financement à long terme
Au 31 mars 2018
(en millions de dollars) **2018**

Type de financement	Dette du secteur parapublic	Obligations liées à la DMFA du secteur parapublic	Autres obligations liées à la DMFA	Total
Échéance :				
2018-2019	458	1 117	27	1 602
2019-2020	382	291	540	1 213
2020-2021	473	242	42	757
2021-2022	324	121	316	761
2022-2023	342	306	68	716
1 – 5 ans	1 979	2 077	993	5 049
6e année et par la suite	3 055	3 561	2 468	9 084
Total	5 034	5 638	3 461	14 133

L'intérêt sur la dette du secteur parapublic de 362 millions de dollars (339 millions de dollars en 2016-2017) est constaté dans les charges liées à l'intérêt sur la dette.

5. Revenus et apports en capital reportés

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée de validité du contrat.

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés dans les revenus sur les périodes de validité des immatriculations et des permis.

Les apports en capital reportés représentent la portion non amortie des actifs ou des passifs liés aux immobilisations corporelles servant à la construction ou à l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant de financement pour des projets précis accordé par le gouvernement du Canada, des municipalités ou des tierces parties. Les apports en capital reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles connexes une fois qu'elles sont mises en service.

Revenus et apports en capital reportés **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2018**	2017
Revenus reportés :		
Teranet	**872 $**	890 $
Immatriculation et permis de conduire	**1 126**	1 073
Autres	**2 692**	2 321
Total des revenus reportés	**4 690**	4 284
Apports en capital reportés	**7 813**	7 254
Total	**12 503 $**	11 538 $

6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	**2018**	**2017**	**2018**	2017	**2018**	2017
	Presta-tions de retraite	Prestations de retraite (ch. retraités voir note 19)	**Autres avantages sociaux futurs**	Autres avantages sociaux futurs	**Total**	Total (ch. retraités voir note 19)
Obligation au titre des prestations retraite	**133 854**	124 700	**11 022**	10 915	**144 876**	135 615
Moins : Actif des régimes	**(162 600)**	(149 851)	**(573)**	(562)	**(163 173)**	(150 413)
(Excédent)/Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations[1,2]	**(28 746)**	(25 151)	**10 449**	10 353	**(18 297)**	(14 798)
Gains actuariels non amortis	**14 707**	14 104	**215**	125	**14 922**	14 229
Charge à payer (actif)	**(14 039)**	(11 047)	**10 664**	10 478	**(3 375)**	(569)
Provision pour moins-value[3]	**14 894**	12 443	**–**	–	**14 894**	12 443
Passif total	**855**	1 396	**10 664**	10 478	**11 519**	11 874

[1] Ce montant comprend 30 159 millions de dollars ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et de 1 413 millions de dollars ayant trait aux régimes de retraite dont les obligations dépassent l'actif (26 733 millions de dollars et 1 582 millions de dollars respectivement, en 2016-2017).

[2] Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

[3] La provision pour moins-value a trait à l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO), du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), du Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et du Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP).

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2018	2018	2018	2017
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total (ch. retraités voir note 19)
Coût des prestations	3 777 $	1 108 $	**4 885 $**	4 339 $
Amortissement des gains actuariels	(1 108)	(16)	**(1 124)**	(879)
Cotisations salariales et autres cotisations patronales	(322)	–	**(322)**	(325)
Coût découlant de modifications ou de compressions des régimes	1 472	–	**1 472**	48
Constatation des gains actuariels non amortis	(1 472)	–	**(1 472)**	(51)
Frais/(Revenu) d'intérêt	(1 558)	208	**(1 350)**	(1 110)
Provision pour moins-value[2]	2 449	–	**2 249**	1 458
Total[1]	**3 238 $**	**1 300 $**	**4 538 $**	3 480 $

[1] Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 1 659 millions de dollars (987 millions de dollars en 2016-2017), sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges du HOOPP, qui s'élèvent à 561 millions de dollars (592 millions de dollars en 2016-2017), sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats. Les charges du CAATPP, qui s'élèvent à 210 millions de dollars (208 millions de dollars en 2016-2017), sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation dans l'état consolidé des résultats. Les charges du Régime de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite du SEFPO, qui s'élèvent à 853 millions de dollars (781 millions de dollars en 2016-2017) et les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs, qui s'élèvent à 311 millions de dollars (283 millions de dollars en 2016-2017) sont incluses dans les charges d'administration générale et autres dans l'état consolidé des résultats et sont classées dans les avantages sociaux et prestations de retraite à l'Annexe 4. Le reste des charges des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des organismes du secteur parapublic est inclus dans les charges des ministères pertinents à l'Annexe 4.

[2] La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREEO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Prestations de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO). Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu de retraite déterminé. Les prestations sont calculées principalement en fonction de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % (entre 7 % et 11 % en 2016-2017) de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes. Les employeurs qui ne sont pas consolidés par la province ne sont pas pris en compte dans les obligations et l'actif du RREEO et du Régime du SEFPO. La note 19 fournit des détails du retraitement des chiffres de l'exercice précédent pour tenir compte de cette question.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement, et font partie des présents états financiers.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires touchés pendant une certaine période et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations patronales et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement.

La province comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP, selon la proportion des cotisations des employeurs et des employés. La province inclut 48,8 % de l'obligation nette du HOOPP et 50 % de celle du CAATPP.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'elle n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant.

En septembre 2017, le HOOPP a été modifié pour en améliorer les prestations. Dans le cadre de ces améliorations, la rente viagère est passée de 1,5 % à 1,75 % du salaire moyen jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles (MGA) moyen pour les services accumulés avant le 1er janvier 2018. Après cette date, les prestations en fonction des services accumulés seront fondées sur le MGA moyen des cinq dernières années de services au lieu de la moyenne des trois dernières années. Des améliorations ont aussi été apportées aux prestations de survivant après le départ à la retraite. La quote-part du coût de ces améliorations assumée par le gouvernement, qui se chiffre à 1,5 milliard de dollars, est incluse dans l'estimation des charges liées aux régimes de retraite de 2017-2018, montant entièrement contrebalancé par la constatation des gains actuariels non amortis.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREEO	RRF	SEFPO	HOOPP	CAATPP
Meilleures estimations du gouvernement au 31 décembre 2017					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,50 %	2,50 %	2,50 %	3,75 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,00 %	5,75 %	5,75 %	5,75 %	5,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	9,70 %	10,80 %	9,50 %	10,88 %	15,80 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2017					
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite[1] (en millions de dollars)	92 050	26 481	9 614	37 922	5 415
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif[1] (en millions de dollars)	87 594	25 391	9 292	35 384	4 939
Cotisations patronales[2] (en millions de dollars)	1 666	444	241	1 063	210
Cotisations salariales[3] (en millions de dollars)	1 634	348	250	868	213
Versements de prestations[1] (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	2 907	1 323	475	1 129	228
Nombre de participants actifs (approximatif)	184 000	44 000	45 000	216 000	29 000
Âge moyen des participants actifs	43,0	45,0	44,9	44,2	47,9
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	15,2	11,0	12,3	13,1	13,0
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximativement)	139 000	38 000	37 000	100 000	16 000
Meilleures estimations du gouvernement au 31 décembre 2016					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,00 %	5,75 %	5,90 %	5,75 %	5,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	4,20 %	8,10 %	5,43 %	10,35 %	8,00 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2016					
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite (en millions de dollars)	85 245	24 381	9 024	33 294	4 691
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif (en millions de dollars)	81 582	23 675	8 781	31 339	4 474
Cotisations patronales[2] (en millions de dollars)	1 643	406	237	962	210
Cotisations salariales[3] (en millions de dollars)	1 630	339	245	820	216
Versements de prestations (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	2 810	1 245	426	1 006	220

[1] Compte tenu de la quote-part de la province, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par la province. La quote-part des risques et des prestations assumée par le gouvernement en vertu du RREEO est 49 %, du RRF, 100 %, du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 %, du HOOP, 48,8 % et du CAATPP, 50 %.

[2] Les cotisations patronales versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRF et au Régime de retraite du SEFPO, ni des autres cotisations patronales au RREEO. Les cotisations patronales au RREEO englobent des paiements spéciaux de 99 millions de dollars (99 millions de dollars en 2016-2017).

[3] Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1er janvier 2017 doivent maintenant justifier de 20 ans de service pour prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite et être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1er janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1er janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés le 1er janvier 2017 ou après et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 8,2 milliards de dollars au 31 mars 2018 (8,1 milliards de dollars en 2016-2017), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2017-2018, qui s'élèvent à 363 millions de dollars (279 millions de dollars en 2016-2017), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2017-2018 est de 3,35 % (3,25 % en 2016-2017). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2017-2018 se situe entre 2,00 % et 6,00 % (entre 2,00 % et 6,00 % en 2016-2017).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, s'il y a lieu, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2018 (2,4 milliards de dollars en 2016-2017), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 937 millions de dollars en 2017-2018 (679 millions de dollars en 2016-2017), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 2,90 % en 2017-2018 (2,55 % en 2016-2017). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2017-2018 varie entre 2,00 % et 6,25 % (entre 2,00 % et 6,50 % en 2016-2017).

7. Autres passifs

Autres passifs **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2018**	2017 (ch. retraités voir note 19)
Contrats d'achat d'électricité	**104 $**	178 $
Passif au titre des sites contaminés	**1 787**	1 812
Montants dus à la Fair Hydro Trust	**1 639**	–
Autres fonds et passifs	**3 179**	2 762
Total	**6 709 $**	4 752 $

Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par l'ancienne société Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. Ces contrats prévoyaient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux futurs prix du marché. Par conséquent, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), successeur légal de Ontario Hydro, a inscrit un passif de 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie à partir du moment où Ontario Hydro est devenue la SFIEO le 1er avril 1999. La SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs le 1er janvier 2005 et, par conséquent, elle amortit ce passif par imputation aux revenus chaque année. La diminution du passif au titre des contrats d'achat d'électricité a été de 74 millions de dollars (129 millions de dollars en 2016-2017), comptabilisés dans les revenus, ce qui a réduit le passif en cours au titre des contrats d'achat d'électricité au 31 mars 2018 pour le ramener à 104 millions de dollars (178 millions de dollars en 2016-2017).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les coûts engagés par la SFIEO en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité ont totalisé 191 millions de dollars (838 millions de dollars en 2016-2017). Les coûts des contrats d'approvisionnement en électricité ont été de 6 millions de dollars supérieurs aux montants récupérés en vertu de ces contrats en raison d'une provision pour créances douteuses ayant trait aux prêts des producteurs indépendants (comme le démontrent les Annexes 1, 3 et 4).

Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2016-2017) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par la province pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où ils sont évalués comme étant susceptibles d'être estimés et où ils peuvent raisonnablement l'être.

Montants dus à la Fair Hydro Trust

Le gouvernement a constaté une obligation envers la Fair Hydro Trust au 31 mars 2018 pour le montant du financement accordé par la Fair Hydro Trust, soit 1 639 millions de dollars. De plus, en septembre 2018, le gouvernement a pris la décision de proposer une modification future à la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* en vue d'annuler la composante du refinancement de l'ajustement global du plan. Le gouvernement financera toutes les futures obligations contractées et non réglées le jour où la garantie sera exigée. La note 17 fournit plus de détails à ce sujet.

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires de la fonction publique, des juges de paix, des sous-ministres et des protonotaires chargés de la gestion des causes, ainsi que les fonds grevés d'affectations d'origine externe et d'autres passifs à long terme.

8. Placements

Placements **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2018**	2017
Placements temporaires	**22 779 $**	12 307 $
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	**5 624**	6 364
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	**(1 887)**	(2 753)
Total des placements temporaires	**26 516**	15 918 $
Autres placements	**2 265**	2 065
Total des placements	**28 781 $**	17 983 $

Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement, dont 11,8 milliards de dollars (8,8 milliards de dollars en 2016-2017) en obligations et bons du Trésor émis par la province de l'Ontario. Ces obligations et bons du Trésor sont compris dans la dette active de la province à la note 2. La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 26,5 milliards de dollars au 31 mars 2018 (15,9 milliards de dollars en 2016-2017). La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Autres placements

Les autres placements représentent les placements détenus par les organismes du secteur parapublic. Ces placements consistent essentiellement en des titres à taux fixe. La juste valeur de ces placements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles
Au 31 mars
(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2018	2017
Coût								
Solde d'ouverture	15 339	79 827	35 879	12 630	6 818	7 788	**158 281**	149 342
Ajouts	1 215	4 852	2 889	912	950	1 546	**12 364**	10 045
Cessions	74	240	576	392	218	57	**1 557**	1 106
Solde de clôture	**16 480**	**84 439**	**38 192**	**13 150**	**7 550**	**9 277**	**169 088**	**158 281**
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	–	25 709	9 683	9 658	3 893	2 050	**50 993**	46 806
Ajouts	–	2 473	1 416	729	690	275	**5 583**	5 215
Cessions	–	150	575	366	213	56	**1 360**	1 028
Solde de clôture	**–**	**28 032**	**10 524**	**10 021**	**4 370**	**2 269**	**55 216**	**50 993**
Valeur comptable nette								
2018	**16 480**	**56 407**	**27 668**	**3 129**	**3 180**	**7 008**	**113 872**	**–**
2017	15 339	54 118	26 196	2 972	2 925	5 738	–	107 288

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste « Autres » comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2018, les biens en construction ont une valeur totale de 14,3 milliards de dollars (12,2 milliards de dollars en 2016-2017). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2017-2018 est de 157 millions de dollars (159 millions de dollars en 2016-2017). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 813 millions de dollars (738 millions de dollars en 2017-2018), et leur amortissement cumulé est de 324 millions de dollars (294 millions de dollars en 2017-2018).

La charge d'amortissement de l'exercice 2017-2018 a totalisé 5,6 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars en 2016-2017).

10. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1er avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires dans l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et dans l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus découlant des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à un gain non réalisé de 435 millions de dollars en 2017-2018 (1 094 millions de dollars en 2016-2017), ce qui a entraîné une augmentation au titre des participations dans des entreprises publiques et une baisse correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

11. Vente d'actions ordinaires de Hydro One Limited

Vente en 2017-2018

En mai 2017, la province a vendu 120 millions d'actions ordinaires de Hydro One Limited (Hydro One) au prix unitaire de 23,25 $ dans le cadre d'un reclassement, qui a généré un produit brut de quelque 2,8 milliards de dollars. À la suite de cette vente, la province possédait environ 49,9 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One Limited. Un gain comptable de 791 millions de dollars a été constaté dans les résultats financiers de 2017-2018 (538 millions de dollars en 2016-2017) relativement à la vente d'actions ordinaires de Hydro One.

Voici un résumé des principaux éléments directs du reclassement d'actions de Hydro One :

Reclassement d'actions de Hydro One en 2017-2018 (en millions de dollars)	
Produit total découlant de la vente d'actions	2 790 $
Coûts de transaction	(57)
Produit net de la vente d'actions de Hydro One (déduction faite des coûts de transaction)	**2 733**
Valeur comptable des actions vendues	(1 942)
Gain sur la vente d'actions constaté en 2017-2018	**791 $**

En décembre 2017, des Premières Nations de l'Ontario ont fait l'acquisition de 14,3 millions d'actions ordinaires de Hydro One.

À la suite de cette opération, la province possédait environ 47,4 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One Limited.

Les Premières Nations ont acheté les actions au prix de 18 $ l'action, ce qui a représenté environ 259 millions de dollars financés par un prêt du gouvernement de l'Ontario. Le cours de clôture des actions le jour avant la vente était de 22,44 $ l'action, ce qui a résulté en un avantage conféré de quelque 64 millions de dollars. Le gain de 23 millions de dollars, qui a découlé du fait que le prix de vente de 18 $ l'action était supérieur à la valeur comptable des actions, a été reporté et sera comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les prêts accordés pour l'achat des actions seront remboursés.

Vente en 2016-2017

En avril 2016, la province a vendu 14 % des actions ordinaires de Hydro One au prix de 23,65 $ l'action ordinaire, dans le cadre d'un reclassement qui a généré un produit brut de quelque 2 milliards de dollars. Au 31 mars 2017, la province possédait environ 70 % des actions ordinaires de Hydro One.

Un gain additionnel de 70 millions de dollars a été reporté, relativement à l'achat par Ontario Power Generation (OPG) de 9 millions d'actions ordinaires de Hydro One dans le cadre du reclassement. OPG a acheté ces actions en vue de les distribuer à ses employés admissibles représentés par le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique et The Society of Energy Professionals pour remplir les futures obligations qui lui incombent à ce titre en vertu des conventions collectives. Ce gain reporté sera constaté au titre des revenus au fur et à mesure que les actions ordinaires de Hydro One seront distribuées aux employés admissibles d'OPG pour une période pouvant atteindre 15 ans à compter de 2017-2018. Aucune entente n'a été conclue entre OPG et la province en ce qui a trait aux actions ordinaires de Hydro One ou au droit de vote lié à ces actions. Bien que la province soit le seul actionnaire d'OPG, elle n'a pas l'intention d'influencer OPG en ce qui a trait aux droits de vote qui se rattachent à ces actions.

Voici un résumé des principaux éléments directs du reclassement d'actions de Hydro One :

Reclassement d'actions de Hydro One en 2016-2017 (en millions de dollars)	
Produit total découlant de la vente d'actions	1 970 $
Gain reporté sur la vente d'actions d'OPG	(70)
Coûts de transaction	(41)
Produit net de la vente d'actions de Hydro One (déduction faite des coûts de transaction et du gain sur la vente d'actions à OPG)	**1 859**
Valeur comptable des actions vendues	(1 321)
Gain sur la vente d'actions constaté en 2016-2017	**538 $**

Acquisition d'Avista

En juillet 2017, la société Hydro One Limited a annoncé qu'elle avait fait une offre pour faire l'acquisition d'Avista, un service public d'électricité et de gaz établi à Spokane (Washington), représentant 6,7 milliards de dollars canadiens (5,3 milliards de dollars américains). Hydro One Limited a également annoncé l'acquisition ferme de débentures convertibles contingentes d'une valeur de 1,54 milliard de dollars canadiens, assortie d'une surallocation, pour soutenir l'apport de capitaux propres, ainsi qu'un emprunt de 2,6 milliards de dollars américains, pour acheter Avista pour une somme de 67 $ CA (53 $ US) en espèces par action ordinaire, une prime de 24 % par rapport à la clôture du marché le jour précédent. La société Hydro One a indiqué qu'elle s'attendait à ce que la vente soit conclue au second semestre de 2018, sous réserve de l'approbation des détenteurs d'actions ordinaires d'Avista et d'approbations réglementaires et gouvernementales de certains États et du gouvernement fédéral des États-Unis. Cette acquisition potentielle diminuerait la propriété de la province d'environ 5 %.

Actif réglementaire d'impôts reportés de Hydro One

Au cours de 2017, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a conclu qu'une portion de l'actif net d'impôts reportés de Hydro One Networks découlant de la transition du régime des paiements tenant lieu d'impôt en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au régime de paiements d'impôt fédéral et provincial (résultant du premier appel public à l'épargne de Hydro One) devrait aussi être partagée avec les consommateurs d'électricité. Cette décision entraînerait la dépréciation de l'actif réglementaire d'impôts reportés d'une somme pouvant atteindre environ 885 millions de dollars, ce qui aurait une incidence pour la province dans la mesure de sa propriété de Hydro One Networks. En septembre 2018, la CEO a accueilli la requête de Hydro One visant un réexamen de la décision. L'issue de ce réexamen ne peut être déterminée.

12. Vente de Hydro One Brampton Networks Inc.

En août 2015, Hydro One a transféré à la province toutes les actions émises et en circulation de Hydro One Brampton Networks Inc. en tant que dividende en nature. Hydro One a aussi transféré à la province toute la dette entre sociétés à long terme plus l'intérêt couru que Hydro One Brampton Networks Inc. devait à Hydro One en tant que remboursement de capital déclaré. Les transferts ont été effectués à Brampton Distribution Holdco Inc., une entreprise publique nouvellement constituée de la province. Le 28 février 2017, la province, par l'entremise de Brampton Distribution Holdco Inc., a mis fin à sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc., en vendant ses actions à Alectra Utilities Corporation (Alectra). La province a ainsi constaté un gain de 109 millions de dollars dans ses états financiers consolidés. Voici un résumé des principaux éléments directs de la vente de Hydro One Brampton Networks Inc. :

Vente de Hydro One Brampton Networks Inc. (en millions de dollars)	
Produit total de la vente (sans tenir compte des paiements tenant lieu d'impôt)	545,2 $
Coûts de transaction	(0,2)
Produit net découlant de la vente de Hydro One Brampton Networks Inc.	**545,0**
Valeur comptable de Hydro One Brampton Networks Inc.	(436)
Gain sur la vente constaté en 2016-2017	**109 $**

À la suite de la vente de Hydro One Brampton Networks Inc., Brampton Distribution Holdco Inc. a cessé d'être une entreprise publique. Elle est classée comme un autre organisme public et fait l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle.

En mars 2018, Brampton Distribution Holdco a été dissoute et un dividende final de 608 millions de dollars a été versé à la province.

13. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2018 s'établissait à 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2016-2017). Les prêts garantis s'élevaient à 0,7 milliard de dollars au 31 mars 2018 (0,7 milliard de dollars en 2016-2017). Les présents états financiers renferment une provision de 1,5 million de dollars (1,8 million de dollars en 2016-2017) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 0,2 milliard de dollars (0,2 milliard de dollars en 2016-2017).

Garanties d'emprunt
Pour l'exercice clos le 31 mars
(en millions de dollars)

	2018		2017	
	Garantie maximum autorisée	**Garantie nette en cours**	Garantie maximum autorisée	Garantie nette en cours
Ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	**380,1**	**30,1**	380,1	36,9
Finances	**650,8**	**254,3**	651,6	236,7
Enseignement supérieur et Formation professionnelle	**13,2**	**13,2**	18,8	18,8
	1 044,1	**297,6**	1 050,5	292,4
Organismes				
Agence ontarienne des eaux	**15,0**	**13,2**	15,0	11,3
Ontario Power Generation Inc.	**83,0**	**83,0**	83,0	83,0
	98,0	**96,2**	98,0	94,3
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	**372,0**	**303,0**	297,2	290,8
Total	**1 514,1**	**696,8**	1 445,7	677,5

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la portion du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Jusqu'à la fin de 2017, deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences en matière de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations d'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donnait à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente signée par la province et la CCSN, en place jusqu'à la fin de 2017, procurait une garantie provinciale directe à la CCSN au nom d'OPG. Cette garantie avait trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par la valeur estimée des fonds de l'ONFA au 1er janvier 2013. En retour, la province a reçu d'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie. En janvier 2017, OPG a payé des droits de garantie de quelque 8 millions de dollars à la province en fonction du montant garanti de 1,6 milliard de dollars. La garantie provinciale, qui peut atteindre 1,6 milliard de dollars, était en vigueur du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le 28 novembre 2017, la CCSN a annoncé qu'elle avait accepté la garantie financière révisée qu'OPG a proposée pour la période allant de 2018 à 2022. Depuis le 1er janvier 2018, l'exigence relative à la garantie financière de la CCSN est remplie par la valeur des fonds en vertu de l'ONFA, sans qu'une garantie provinciale directe n'ait à être fournie à la CCSN pour le compte d'OPG.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales / du Logement, ou de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Au 31 mars 2018, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 4,1 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars en 2016-2017). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 56 (59 en 2016-2017) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces créances découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des créances exigibles des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » du volume 1.

Le 20 avril 2016, la Cour supérieure de l'Ontario a déterminé que le projet de loi 115, la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*, contrevenait au droit à la négociation collective accordé aux syndicats par la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour n'a pas imposé de pénalité à la province et a demandé aux parties de tenter de négocier un recours. L'incidence sur les états financiers consolidés de 2016-2017 des charges à payer relativement à cette situation est fondée sur la meilleure estimation de la province, à l'aide des renseignements disponibles, du montant risquant de découler du recours, l'étendue de ce montant n'ayant pas été divulguée parce qu'une entente n'avait pas été conclue avec toutes les parties requérantes. Au 31 mars 2018, les parties requérantes n'avaient pas toutes conclu une entente avec la Couronne. Une des parties requérantes est retournée devant le tribunal pour déterminer le montant du recours.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang, filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de ladite Entente de soutien se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance de la province, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

Certificats d'Aide juridique Ontario

Aide juridique Ontario (AJO) fournit des certificats aux personnes qui ont besoin d'aide juridique. Chaque certificat autorise la prestation de services juridiques en fonction du tarif établi dans les lignes directrices. Au 31 mars 2018, des coûts potentiels de 64,8 millions de dollars (58,3 millions de dollars en 2016-2017) pourraient encore être engagés pour des certificats émis jusqu'au 31 mars 2018, en sus des montants facturés reçus jusqu'ici.

Sites contaminés

La province a relevé 136 sites (125 en 2016-2017) qui pourraient représenter un passif de 367 millions de dollars (365 millions de dollars en 2016-2017). Un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'il est impossible de déterminer la probabilité que le gouvernement devienne responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être estimé, ou pour ces deux raisons.

Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées par l'ARC. Au 31 mars 2018, il y avait eu 217 affaires liées à l'Ontario (320 en 2017) et 39 affaires fédérales et corrélatives (128 en 2017) qui font l'objet d'une opposition ou d'un appel. La perte qui pourrait en découler ne peut être raisonnablement estimée.

Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone ayant légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 60 revendications territoriales sont en cours de négociation, acceptées à des fins de négociation, ou en voie d'examen. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

Portefeuille immobilier général – Obligations locatives

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario (SIO) le 6 juin 2011, tous les éléments d'actif et de passif, et toutes les activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers avec la Société immobilière du Canada (SIC), datés du 3 juin 1989, pour les terrains du SkyDome et la sous-location à Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). En vertu des modalités du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, de l'impôt foncier, des services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont assumés par le sous-locataire aux termes de la sous-location. En cas de défaut de paiement par le sous-locataire, l'incidence financière potentielle en regard du portefeuille immobilier général est estimée à un montant se situant entre 300 $ et 400 $ annuellement au titre du loyer de base, auquel s'ajouteraient les impôts fonciers, les services publics et certains coûts d'exploitation.

Biens affectés en garantie

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2018, la province a donné en nantissement des actifs ayant une valeur comptable de 17 millions de dollars (105 millions de dollars en 2016-2017), qui sont inclus dans le poste Placements ou Trésorerie et équivalents de trésorerie.

14. a. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	2018	2017	Paiements minimums exigés en : 2019	2020	2021	2022	2023	2024 et après
Paiements de transfert	**9 880**	9 191 $	5 069	1 596	1 199	932	885	199
Contrats, diversification des modes de financement et d'approvisionnement	**30 966**	27 517	12 374[1]	1 764	1 833	738	655	13 602
Ontario Power Generation	**2 718**	2 831	1 633	290	222	143	118	312
Baux	**5 694**	5 581	1 198	622	558	468	415	2 433
Contrats de construction	**4 941**	5 079	2 020	848	442	262	233	1 136
Autres	**11 255**	13 127	6 720	963	876	792	702	1 202
Total des obligations contractuelles	**65 454**	63 326 $	29 014	6 083	5 130	3 335	3 008	18 884

[1] La majorité de ces contrats pour 2019 ont trait à des projets de Metrolinx.

La province a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels fondés sur la diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

b. Droits contractuels

Droits contractuels Au 31 mars (en millions de dollars)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et après
Paiements de transfert	**569**	147	202	55	55	55	55
Baux	**105**	20	24	20	9	7	25
Contrats de construction	**268**	170	62	31	5	–	–
Autres	**10**	1	1	1	1	1	5
Total des droits contractuels	**952**	338	289	107	70	63	85

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces. Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à la province des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. La province a constaté 28,7 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2017-2018 (zéro en 2016-2017).

Les droits contractuels sont d'une certaine nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

c. Actifs éventuels

La province a intenté des actions à l'endroit d'un certain nombre de compagnies de l'industrie du tabac en vertu de la *Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Ces actions sont à la phase précédant l'instruction et il n'est pas possible de fournir une estimation de tout paiement que pourrait recevoir la province.

15. Fonds en fiducie sous administration

Les fonds en fiducie sous administration énumérés ci-dessous ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la province.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est chargée de l'administration de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité prévoyant que les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le tuteur et curateur public de la province de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance en Ontario.

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles est exploité en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*. Les demandes qui répondent à certains critères sont traitées en vertu de la Loi. À l'heure actuelle, le Fonds offre deux types de couverture : blessures subies par des tiers et dommages causés aux biens, et indemnités d'accident légales conformes aux exigences législatives.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) assure une protection, sous réserve de certains maximums et exclusions, aux participants et aux bénéficiaires de l'Ontario de régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé en cas d'insolvabilité du promoteur du régime. Le FGPR est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* et son règlement d'application, et est administré par le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a été établie en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les* credit unions. La SOAD a comme mandat de protéger les dépôts faits aux caisses populaires et aux *credit unions*. L'assurance-dépôts fait partie d'un vaste programme de protection des déposants s'appliquant à toutes les caisses populaires et *credit unions* de l'Ontario, qui est étayé par la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les* credit unions.

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la CSPAAT, du tuteur et curateur public de la province de l'Ontario et de la SOAD ont été préparés conformément aux IFRS (voir le volume 2 pour d'autres états financiers détaillés).

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) **Au 31 décembre** **(en millions de dollars)**	**2017**	2016
Actif	**35 722 $**	31 491 $
Passif	**33 204**	32 487
Actif net/(Insuffisance de l'actif)	**2 518**	(996)
Passif non capitalisé attribuable aux intéressés de la CSPAAT	**(710 $)**	(3 925 $)

Autres fonds en fiducie **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**			**2018**	2017
	Actif	**Passif**	**Solde du fonds (Passif non capitalisé)**	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	**2 026 $**	**79 $**	**1 947 $**	1 826 $
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	**61**	**227**	**(166)**	(167)
Fonds de garantie des prestations de retraite	**968**	**239**	**729**	741

Au 31 décembre	**Actif**	**Passif**	**2017 Solde du fonds**	2016 Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	**261 $**	**13 $**	**248 $**	226 $

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces fiducies sont reproduits dans le volume 2.

16. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions ainsi que les organismes sans but lucratif gouvernementaux. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de la province, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge, fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec la province. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de la province sont les personnes ayant le pouvoir et chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et ils désignent les ministres et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

La province a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2017-2018, aucune opération importante entre apparentés d'une valeur différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés n'a eu lieu.

17. Comptabilisation des entités réglementées

Comptabilisation d'OPG et de Hydro One

La province procède à la comptabilisation des résultats de Hydro One Limited (Hydro One) et d'Ontario Power Generation (OPG) selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et les Normes internationales d'information financière (IFRS) (y compris IFRS 14). Auparavant, elle avait recours aux principes comptables généralement reconnus américains (US GAAP), que ces entités utilisaient pour préparer leurs états financiers distincts, en appliquant la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Comptabilité de la réduction des frais actuels de l'électricité de l'Ontario

En mai 2017, la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* (la Loi) a été promulguée.

Les composantes de ce plan, qui vise à réduire les frais actuels de l'électricité, comprennent les aspects prévus dans la Loi ainsi que d'autres décisions stratégiques, à savoir :

1. La remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité (ROCE) équivalant à 8 % de la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH) de la facture d'électricité des consommateurs résidentiels, des petites entreprises et des exploitations agricoles admissibles, à compter de janvier 2017, financée par le gouvernement à partir des revenus généraux ou d'emprunts (ce qu'on appelle l' « assiette fiscale »);

2. De nouveaux programmes et des changements apportés au financement de certains programmes d'allégement du coût de l'électricité et le transfert de ce financement de l'assiette des tarifs d'électricité à l'assiette fiscale, notamment :

    - le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité;
    - certains programmes appuyant les consommateurs d'électricité en milieu rural;
    - du soutien pour les consommateurs résidentiels des Premières Nations vivant dans des réserves;
    - un fonds établi pour fournir des appareils et des produits écoénergétiques gratuits aux particuliers et aux organismes admissibles.

3. Une réduction supplémentaire de la facture d'électricité courante pour les consommateurs résidentiels, les petites entreprises et les exploitations agricoles admissibles, à compter du 1er juillet 2017. Cette réduction devait être récupérée auprès des consommateurs d'électricité dans les années à venir (ce qu'on appelle le refinancement de l'ajustement global).

En septembre 2018, le gouvernement a pris la décision d'apporter des modifications futures à la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* en vue d'annuler la composante du refinancement de l'ajustement global du plan tel qu'établi, y compris de diminuer le montant de la réduction de la facture d'électricité courante à être assumée par les futurs consommateurs d'électricité et que tout recouvrement auprès de ces consommateurs soit facultatif.

La Fair Hydro Trust a financé le manque à gagner de trésorerie de la SIERE au cours de l'exercice (1 639 millions de dollars) au moyen de créances subordonnées auprès d'OPG représentant jusqu'à concurrence de 49 % de la dette en cours totale de la Fair Hydro Trust et le solde des prêts de tiers. Environ 90 % du montant qu'OPG a prêté à la Fair Hydro Trust (721 millions de dollars) a été financé par l'apport de capital par la province et 10 % par des emprunts d'OPG auprès de tiers (82 millions de dollars). Au 31 mars 2018, la Fair Hydro Trust devait 803 millions de dollars à OPG et 836 millions de dollars aux tiers prêteurs. Le reste du manque à gagner non provisionné de la SIERE au 31 mars 2018 était de 150 millions de dollars.

Ces opérations sont constatées selon les normes comptables pour le secteur public, comme l'a recommandé la Commission d'enquête indépendante sur les finances (voir note 19). Cela est conforme à la décision prise par le gouvernement en matière de politiques.

En résumé, l'incidence que les composantes du plan visant à réduire les tarifs d'électricité actuels a sur les charges et les actifs figurant dans les états financiers consolidés, en fonction de la décision prise par le gouvernement en septembre 2018, se présente comme suit :

Composante	Source de financement initial	Montant constaté à titre de charge (en millions de dollars)
1 – ROCE	Assiette fiscale	810 $
2 – Programmes d'allégement du coût de l'électricité	Assiette fiscale	360 $
3 – Refinancement de l'ajustement global	Assiette des tarifs d'électricité	1 789 $

La dette contractée pour financer l'élément 3 est comptabilisée selon la source de financement :

Source de financement	Montant de la dette au 31 mars 2018 (en millions de dollars)	Poste dans lequel elle est constatée dans l'état consolidé de la situation financière
1 – Apport de capitaux dans OPG par la province	721 $	Dette
2 – Emprunts contractés par OPG auprès de tiers prêteurs et prêtés à la Fair Hydro Trust	82 $	Participations dans des entreprises publiques dont les détails sont divulgués à l'Annexe 9
3 – Emprunts contractés par la Fair Hydro Trust auprès de tiers prêteurs	836 $	Participations dans des entreprises publiques dont les détails sont divulgués à l'Annexe 9

18. Événements postérieurs

Après le 31 mars 2018, le gouvernement a annulé des programmes, ce qui permettra de réaliser des économies dans les exercices à venir, dont environ 400 millions de dollars en 2018-2019 par rapport aux chiffres du budget de 2018 qui a été rendu public en mars 2018. Les programmes annulés englobent les suivants :

Élimination progressive du projet pilote portant sur l'aide sociale et le revenu de base

Le 31 juillet 2018, la province a annoncé qu'elle annulerait toutes les décisions d'accorder des fonds pour des investissements dans l'aide sociale qui ont été annoncées dans le budget du printemps de 2018 et les règlements prévus pour 2018-2019 qui devaient entrer en vigueur le 1er septembre 2018 en vertu de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.* Dans le cadre de cette réforme, la province mettra fin progressivement au projet de recherches de trois ans sur le revenu de base de l'Ontario.

Assurance-santé Plus

Le 30 juin 2018, la province a annoncé une réforme de l'Assurance-santé Plus pour que les personnes qui possèdent un régime d'assurance-maladie privé cessent de recevoir des ordonnances gratuitement, à compter d'une date à déterminer. On est encore en train d'évaluer l'incidence financière de cette annulation par rapport aux chiffres du budget de 2018.

En outre, l'annulation de certains programmes par le gouvernement entraînera des coûts nets estimatifs additionnels de 1,1 milliard de dollars pour 2018-2019, comparativement aux chiffres du budget de 2018 rendu public en mars dernier. Les programmes annulés englobent les suivants :

Élimination progressive du Programme de plafonnement et d'échange

Le 3 juillet 2018, le Règlement de l'Ontario 386/18 est entré en vigueur, mettant fin au Programme de plafonnement et d'échange instauré en vertu de la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*, annulant ainsi les enchères qui restent pour l'exercice 2018-2019.

Contrats d'énergie renouvelable

En juillet 2018, conformément à une directive du ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a entrepris la résiliation graduelle de 758 contrats d'énergie renouvelable. En outre, en juillet 2018, la *Loi de 2018 sur l'annulation du projet de parc éolien White Pines* a reçu la sanction royale, annulant ainsi le contrat pour le projet de parc éolien White Pines.

19. Changements à la méthode comptable et reclassements

A. Changement au traitement comptable de l'actif des régimes de retraite conjoints

Les états financiers consolidés de 2017-2018 tiennent compte d'un changement au traitement comptable de l'actif net des régimes de retraite conjoints de la province, en comparaison des états financiers consolidés de 2016-2017. Ce changement touche le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

Conformément aux normes comptables pour le secteur public, un actif net d'un régime de retraite est créé lorsque le total des cotisations du gouvernement au régime, y compris les revenus gagnés, est supérieur aux charges cumulatives relatives aux prestations de retraite comptabilisées depuis le début du régime. Les cotisations correspondent aux objectifs de financement du régime. Les charges relatives aux prestations correspondent au coût estimatif des prestations de retraite gagnées pendant l'exercice qui seront versées aux retraités dans l'avenir. En vertu des normes comptables pour le secteur public au Canada, une provision pour moins-value doit être comptabilisée à l'égard d'un actif net d'un régime de retraite lorsqu'on ne s'attend pas à ce que le gouvernement profite de cet actif.

En juillet 2018, le gouvernement a mis sur pied de la Commission d'enquête indépendante sur les finances en vertu de la *Loi de 2009 sur les enquêtes publiques*. La Commission avait notamment pour mandat d' « effectuer une évaluation rétrospective des pratiques comptables du gouvernement, notamment quant aux régimes de retraite, au refinancement dans le secteur de l'électricité et à tout autre enjeu jugé pertinent pour éclairer la finalisation des états financiers consolidés 2017-2018 de la province » (Décret 1005/2018). La Commission a remis son rapport au ministre des Finances et à la procureure générale le 30 août 2018.

En septembre 2018, le gouvernement a accepté les recommandations de la Commission.

Par conséquent, les présents états financiers tiennent compte de la comptabilisation d'une provision pour moins-value pour les deux régimes de retraite conjoints, radiant du coup l'actif de ces régimes de retraite. Les soldes de 2016-2017 ont été retraités en accord avec les états financiers de 2017-2018. Un résumé de l'incidence de ce retraitement est présenté au tableau ci-après.

Sommaire du retraitement des résultats de 2016-2017 (en millions de dollars)	Chiffres de 2016-2017 présentés[1]	Retraitement	Chiffres de 2016-2017 retraités
Passif découlant des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	10 478	1 396	11 874
Actifs nets des régimes de retraite	11 033	(11 033)	–
Dette nette	(301 648)	(12 429)	(314 077)
Déficit accumulé	(193 510)	(12 429)	(205 939)
Charges relatives à l'éducation	26 204	1 364	27 568
Administration générale et autres charges	4 323	80	4 403
Déficit annuel	(991)	(1 444)	(2 435)

[1] On a reclassé les chiffres comparatifs pour qu'ils concordent avec la présentation de 2017.

B. Comptes des marchés

Pour 2016 et 2017, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a comptabilisé les montants dus aux producteurs d'électricité et ceux que lui doivent les entreprises locales de distribution, entre autres, dans ses états financiers, et ces montants constituent ce qu'on appelait les comptes des marchés. En 2017-2018, la province a éliminé ces obligations et actifs financiers de ses états financiers consolidés. L'incidence de ce changement sur les soldes de 2016-2017 est illustrée au tableau ci-après. Ce changement n'a pas d'incidence sur le déficit net, ni sur la dette nette et le déficit accumulé.

Sommaire du retraitement des chiffres de 2016-2017 (en millions de dollars)	Chiffres de 2016-2017 présentés	Retraitement	Chiffres de 2016-2017 retraités
Autres passifs	6 404	(1 652)	4 752
Autres actifs	3 036	(1 652)	1 384

C. Reclassement du budget

À des fins de comparaison et par souci d'uniformité, on a reclassé le budget de 2017 pour tenir compte des modifications à la déclaration des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Ce changement augmente les charges et les revenus totaux de la province, mais n'a aucune incidence sur le déficit annuel. On a fait ce changement pour la première fois dans les Comptes publics de 2016-2017 afin de se conformer entièrement aux normes comptables pour le secteur public.

Un sommaire des reclassements faits au budget approuvé de 2017-2018 est présenté ci-après à des fins de comparaison.

(en millions de dollars)	Budget initial 2017-2018	Éléments reclassés	Budget reclassé 2017-2018
Revenus			
Revenus fiscaux	100 097	–	100 097
Transferts du gouvernement du Canada	25 681	399	26 080
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	–	7 975	7 975
Revenus de participations dans des entreprises publiques	4 888	–	4 888
Autres	10 984	(5)	10 979
	141 650	8 369	150 019
Charges			
Santé	53 763	4 170	57 933
Éducation	25 987	1 020	27 007
Services à l'enfance et services sociaux	16 863	(28)	16 835
Environnement, ressources et développement économique	16 141	20	16 161
Intérêt sur la dette	11 582	664	12 246
Éducation postsecondaire et formation	8 410	2 523	10 933
Justice	4 714	–	4 714
Administration générale et autres	3 590	–	3 590
	141 050	8 369	149 419
Réserve	600	–	600
Déficit annuel	–	–	–

D. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation de 2017-2018.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1 Revenus par source 106

Annexe 2 Revenus par secteur 108

Annexe 3 Charges par secteur 110

Annexe 4 Charges par ministère 112

Annexe 5 Créditeurs et charges à payer 113

Annexe 6 Débiteurs 113

Annexe 7 Prêts 114

Annexe 8 Organismes publics 116

Annexe 9 Entreprises publiques 122

Annexe 10 Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges 126

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2017-2018[1]	**Chiffres réels 2017-2018**	Chiffres réels 2016-2017
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	35 032	**32 900**	30 671
Taxe de vente	26 011	**25 925**	24 750
Impôts des sociétés	13 817	**15 612**	14 872
Impôt-santé des employeurs	6 117	**6 205**	5 908
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 002	**5 883**	5 868
Contribution-santé de l'Ontario	3 789	**3 672**	3 575
Droits de cession immobilière et impôt sur la spéculation pour les non-résidents	3 139	**3 174**	2 728
Taxe sur l'essence	2 663	**2 701**	2 626
Taxe sur le tabac	1 291	**1 244**	1 230
Taxe sur les carburants	746	**760**	742
Taxe sur la bière et le vin	619	**601**	589
Paiements tenant lieu d'impôt (électricité) *(note 11)*	405	**494**	334
Autres impôts et taxes	466	**552**	453
	100 097	**99 723**	94 346
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	14 340	**14 359**	13 910
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 307	**5 314**	5 146
Paiements de péréquation	1 424	**1 424**	2 304
Programmes d'infrastructure	2 328	**1 065**	732
Entente sur le développement du marché du travail	632	**672**	678
Logement social	412	**419**	441
Transferts directs aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges	399	**314**	285
Entente sur le bien-être des Indiens	263	**274**	277
Entente sur le développement de la main-d'oeuvre	269	**234**	211
Apprentissage et garde des jeunes enfants	–	**122**	–
Soins à domicile et santé mentale	146	**116**	–
Expansion du bilinguisme	81	**85**	88
Aide juridique, droit criminel	51	**64**	59
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	76	**63**	76
Système de justice pénale pour les adolescents	52	**52**	52
Autres	300	**283**	285
	26 080	**24 860**	24 544

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2017-2018	**Chiffres réels 2017-2018**	Chiffres réels 2016-2017
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges *(Annexe 10)*	7 975	**8 309**	7 957
Revenus de participations dans des entreprises publiques *(Annexe 9)*	4 888	**6 152**	5 567
Autres			
Ventes et locations	3 006	**2 426**	1 999
Produit tiré des quotas d'émission	1 778	**2 401**	–
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 934	**1 912**	1 727
Autres droits et permis	764	**819**	763
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	623	**593**	621
Redevances	265	**290**	272
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	220	**210**	211
Contrats d'achat d'électricité *(note 7)*	292	**185**	838
Remaniement des services locaux	137	**138**	135
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité *(note 7)*	74	**74**	129
Divers	1 886	**2 502**	1 625
	10 979	**11 550**	8 320
Total des revenus	150 019	**150 594**	140 734

[1] Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2017, reclassés en raison des changements de présentation.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé[1]		Éducation[2]		Services à l'enfance et services sociaux[3]		Environnement, ressources et développement économique[4]	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Revenus								
Revenus fiscaux *(Annexe 1)*	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**3**	2
Transferts du gouvernement du Canada *(Annexe 1)*	**277**	264	**221**	95	**382**	400	**1 458**	1 124
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges *(Annexe 10)*	**4 082**	4 071	**1 453**	1 389	**–**	–	**–**	–
Revenus des participations dans des entreprises publiques *(Annexe 9)*	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**1 464**	860
Autres *(Annexe 1)*	**488**	203	**35**	38	**353**	56	**8 271**	4 628
Total	**4 847**	4 538	**1 709**	1 522	**735**	456	**11 196**	6 614

[1] Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

[2] Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

[3] Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et du ministère des Services sociaux et communautaires.

[4] Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences, Énergie, Environnement et Action en matière de changement climatique, Relations avec les Autochtones et Réconciliation, Infrastructure, Commerce international, Travail, Affaires municipales/Logement, Richesses naturelles et Forêts, Développement du Nord et Mines, Affaires des personnes âgées, Condition féminine, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation[5]		Justice[6]		Administration générale et autres[7]		Total	
2018	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
–	–	**–**	–	**99 720**	94 344	**99 723**	94 346
1 188	1 186	**110**	103	**21 224**	21 372	**24 860**	24 544
2 774	2 497	**–**	–	**–**	–	**8 309**	7 957
–	–	**–**	–	**4 688**	4 707	**6 152**	5 567
53	60	**813**	791	**1 537**	2 544	**11 550**	8 320
4 015	3 743	**923**	894	**127 169**	122 967	**150 594**	140 734

[5] Englobe les activités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

[6] Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

[7] Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, du ministère des Finances, de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif, de l'Office des affaires francophones et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur[1]

Secteurs	Santé[2]		Éducation[3]		Services à l'enfance et services sociaux[4]		Environnement, ressources et développement économique[5]	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)				Ch. retraités (note 19)				
	2018	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Charges								
Paiements de transfert[10,11]	**25 187**	25 668	**1 807**	1 643	**15 843**	15 246	**10 524**	6 240
Traitements et salaires	**16 057**	15 072	**17 707**	17 316	**462**	442	**1 940**	1 819
Intérêt sur la dette	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Services	**5 929**	4 414	**1 637**	1 589	**212**	200	**1 399**	1 393
Fournitures et matériel	**5 378**	4 967	**2 118**	2 122	**9**	8	**200**	202
Avantages sociaux	**2 678**	2 612	**2 680**	2 497	**70**	70	**359**	341
Amortissement des immobilisations	**1 745**	1 672	**1 223**	1 132	**36**	37	**2 207**	2 011
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs *(note 6)*	**1 033**	1 036	**1 774**	1 107	**6**	7	**11**	24
Coûts des contrats d'achat d'électricité	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Transports et communications	**212**	197	**15**	14	**23**	20	**112**	111
Intérêt sur la dette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Autres	**703**	331	**(2)**	148	**43**	41	**836**	559
Total[12]	**58 922**	55 969	**28 959**	27 568	**16 704**	16 071	**17 588**	12 700

[1] Les renseignements présentés dans les colonnes des secteurs représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

[2] Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

[3] Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

[4] Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et du ministère des Services sociaux et communautaires.

[5] Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences, Énergie, Environnement et Action en matière de changement climatique, Relations avec les Autochtones et Réconciliation, Infrastructure, Commerce international, Travail, Affaires municipales/Logement, Richesses naturelles et Forêts, Développement du Nord et Mines, Affaires des personnes âgées, Condition féminine, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation[6]		Justice[7]		Administration générale et autres[8]		Intérêt sur la dette[9]		Total	
2018	2017	**2018**	2017	**2018**	Ch. retraités (note 19) 2017	**2018**	2017	**2018**	Ch. retraités (note 19) 2017
6 599	5 787	**477**	439	**772**	805	**–**	–	**61 209**	55 828
2 237	2 205	**2 431**	2 330	**994**	961	**–**	–	**41 828**	40 145
–	–	**–**	–	**–**	–	**11 541**	11 370	**11 541**	11 370
849	747	**1 008**	967	**338**	379	**–**	–	**11 372**	9 689
292	274	**162**	166	**40**	40	–	–	**8 199**	7 779
267	260	**325**	318	**137**	146	–	–	**6 516**	6 244
290	281	**17**	16	**65**	66	–	–	**5 583**	5 215
210	196	**36**	26	**1 468**	1 084	–	–	**4 538**	3 480
–	–	**–**	–	**191**	838	–	–	**191**	838
70	68	**111**	121	**44**	39	–	–	**587**	570
–	–	**–**	–	**–**	–	**362**	339	**362**	339
308	313	**260**	235	**192**	45	**–**	–	**2 340**	1 672
11 122	10 131	**4 827**	4 618	**4 241**	4 403	**11 903**	11 709	**154 266**	143 169

[6] Englobe les activités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

[7] Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

[8] Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, du ministère des Finances, de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif, de l'Office des affaires francophones et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

[9] Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

[10] La Santé englobe des transferts de 2 935 millions de dollars aux centres d'accès aux soins communautaires (CASC) à la ligne des paiements de transfert en 2016-2017. En 2017-2018, les charges des CASC sont présentées par article. Au cours de l'exercice 2017-2018, les CASC ont été intégrés aux réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) dont les résultats sont combinés à ceux figurant dans des lignes semblables des résultats de la province. Les RLISS ont rapidement adopté la norme SP 3430, Opérations de restructuration, et comptabilisé les charges des CASC par article à compter de l'exercice 2017-2018.

[11] Les Services à l'enfance et services sociaux englobent des transferts de 1 658 millions de dollars (1 609 millions de dollars en 2016-2017) aux sociétés d'aide à l'enfance.

[12] Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2017-2018.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2017-2018[1]	**Chiffres réels 2017-2018**	Chiffres retraités (voir note 19) 2016-2017
Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario	20	**19**	15
Enseignement supérieur et Formation professionnelle	10 933	**11 122**	10 131
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	1 027	**1 006**	1 031
Procureur général	1 937	**2 041**	1 937
Commission de régie interne	226	**303**	219
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 444	**4 376**	4 434
Affaires civiques et Immigration	112	**109**	105
Services sociaux et communautaires	12 391	**12 328**	11 637
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 777	**2 786**	2 681
Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences	991	**1 018**	1 053
Éducation	27 538	**27 300**	26 581
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants *(note 6)*	(531)	**1 659**	987
Énergie *(note 17)*	2 050	**3 468**	920
Environnement et Action en matière de changement climatique	1 023	**778**	523
Bureaux du corps exécutif	57	**61**	48
Finances	933	**870**	862
Intérêt sur la dette	12 246	**11 903**	11 709
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	505	**506**	505
Coûts des contrats d'achat d'électricité	292	**191**	838
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	593	**617**	595
Santé et Soins de longue durée	57 933	**58 922**	55 969
Relations avec les Autochtones et Réconciliation	91	**1 210**	128
Infrastructure	862	**446**	169
Commerce international	62	**48**	29
Travail	312	**318**	308
Affaires municipales / Logement	1 262	**1 375**	1 544
Richesses naturelles et Forêts	824	**912**	858
Développement du Nord et Mines	767	**758**	814
Office des affaires francophones	5	**6**	5
Affaires des personnes âgées	35	**27**	19
Condition féminine	26	**27**	23
Tourisme, Culture et Sport	1 391	**1 571**	1 540
Transports	5 326	**4 517**	3 636
Secrétariat du Conseil du Trésor	336	**226**	234
Fonds de prévoyance[2]	615	**–**	–
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 208	**1 442**	1 082
Économies de fin d'exercice[3]	(1 200)	**–**	–
Charges totales	149 419	**154 266**	143 169

[1] Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2017, reclassés en raison des changements de présentation.

[2] Voir la définition dans le glossaire.

[3] Aux fins du budget, ce poste n'a pas été imputé à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2018	2017
Paiements de transfert	**7 822**	5 299
Intérêt sur la dette	**2 953**	3 424
Traitements, salaires et avantages sociaux	**3 289**	3 024
Autres	**9 288**	8 244
Total des créditeurs et charges à payer	**23 352**	19 991

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2018	2017
Impôts	**6 980**	5 881
Paiements de transfert[1]	**605**	605
Autres débiteurs[2]	**5 703**	5 018
	13 288	11 504
Moins : Provision pour créances douteuses[3]	**(1 252)**	(1 209)
	12 036	10 295
Gouvernement du Canada	**1 483**	897
Total des débiteurs	**13 519**	11 192

[1] Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 580 millions de dollars (577 millions de dollars en 2016-2017) de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

[2] Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

[3] La provision pour créances douteuses comprend une provision de 496 millions de dollars (494 millions de dollars en 2016-2017) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts

Au 31 mars (en millions de dollars)	**2018**	2017
Entreprises publiques[1]	**3 577**	3 479
Municipalités[2]	**5 861**	5 749
Étudiants[3]	**2 637**	2 820
Entreprises industrielles et commerciales[4]	**326**	510
Fonds de garantie des prestations de retraite[5]	**176**	187
Universités[6]	**129**	8
Autres[7]	**537**	286
	13 243	13 039
Escomptes non amortis[8]	**(145)**	(224)
Provision pour créances douteuses[9]	**(716)**	(947)
Total des prêts	**12 382**	11 868

[1] Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 2,32 % à 5,44 % (2,32 % à 6,33 % en 2016-2017).

[2] Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 10,00 % (10,00 % en 2016-2017).

[3] Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 2,70 % à 4,50 % (2,70 % à 3,70 % en 2016-2017).

[4] Les prêts consentis à des entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 6,35 % (6,30 % en 2016-2017).

[5] Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

[6] Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 6,25 % à 7,25 % (2,77 % à 7,00 % en 2016-2017).

[7] Les autres prêts comprennent un prêt pour MaRS Phase 2 de 89 millions de dollars (90 millions de dollars en 2016-2017), des prêts à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité de 105 millions de dollars (108 millions de dollars en 2016-2017) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 258 millions de dollars (zéro en 2016-2017).

[8] Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 31 millions de dollars (55 millions de dollars en 2016-2017), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 86 millions de dollars (92 millions de dollars en 2016-2017) et aux prêts consentis à des entreprises industrielles et commerciales et autres de 28 millions de dollars (77 millions de dollars en 2016-2017).

[9] La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 624 millions de dollars (632 millions de dollars en 2016-2017), aux municipalités, de 26 millions de dollars (zéro en 2016-2017), à des entreprises industrielles et commerciales et autres de 65 millions de dollars (220 millions de dollars en 2016-2017) et aucune au Fonds de garantie des prestations de retraite (95 millions de dollars en 2016-2017).

Périodes de remboursement au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
Années jusqu'à l'échéance	**2018**	2017
1 an	**1 458**	2 321
2 ans	**1 300**	966
3 ans	**1 111**	1 217
4 ans	**839**	1 060
5 ans	**718**	785
1 – 5 ans	**5 426**	6 349
6 – 10 ans	**2 226**	2 977
11 – 15 ans	**1 161**	1 086
16 – 20 ans	**721**	642
21 – 25 ans	**1 368**	381
Plus de 25 ans	**2 266**	1 370
Total partiel	**13 168**	12 805
Sans échéance fixe	**75**	234
Total	**13 243**	13 039

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics[1]

Entreprises publiques[2]	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Autres organismes publics[2]	**Ministère responsable**
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux	Environnement et Action en matière de changement climatique
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Finances
Brampton Distribution HoldCo Inc.[3]	Énergie
Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Comité d'organisation de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)	Tourisme, Culture et Sport
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Cybersanté Ontario	Santé et Soins de longue durée
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Portefeuille immobilier général	Infrastructure
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Infrastructure

1 L'annexe portant sur les organismes publics est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes dont les résultats sont consolidés. Cette liste représente tous les organismes dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province au 31 mars 2018. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative et « l'équilibre avantages/coûts » nécessaires à la consolidation (conformément aux normes du CCSP), comme les sociétés d'aide à l'enfance, sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

2 Les états financiers audités les plus récents de ces organismes figurent dans le rapport annuel, volume 2.

3 La société Brampton Distribution Holdco Inc. a été dissoute le 29 mars 2018.

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics[1]

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Science Nord	Tourisme, Culture et Sport
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto)[4]	Infrastructure
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Affaires civiques et Immigration
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales/Logement
Société ontarienne de déploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique (Fonds pour un Ontario vert)	Environnement et Action en matière de changement climatique

[4] La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat gouvernemental dans lequel la province détient une participation d'un tiers.

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics[1]

Organismes du secteur parapublic
Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Alliance Chatham-Kent pour la santé
Arnprior Regional Health
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton
Association des soins de santé de Quinte
Bluewater Health
Brant Community Healthcare System
Centre Baycrest pour soins gériatriques
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound
Centre de santé de Manitoulin
Centre de santé Grace de l'Armée du salut de Toronto
Centre de santé Lady Dunn
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout
Centre de santé St-Joseph (Guelph)
Centre de santé St-Joseph (Toronto)
Centre de soins de santé Runnymede
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton
Centre de soins de santé West Park
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa
Centre Providence Care (Kingston)
Centre régional de santé de Dryden
Centre régional de santé de North Bay
Centre régional de santé de Peterborough
Centre régional de santé Royal Victoria
Centre régional de santé Southlake
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Centre Sunnybrook des sciences de la santé
Erie Shores HealthCare
Grey Bruce Health Services
Halton Healthcare Services Corporation
Hamilton Health Sciences Corporation
Headwaters Health Care Centre
Hôpital Alexandra d'Ingersoll
Hôpital Alexandra Marine and General
Hôpital Bingham Memorial
Hôpital communautaire de Cornwall
Hôpital communautaire de Hornepayne
Hôpital communautaire de Seaforth
Hôpital communautaire Groves Memorial
Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Hôpital de Deep River et du district
Hôpital de Hanover et du district
Hôpital de Kirkland et du district
Hôpital de Markham-Stouffville
Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Hôpital de Smooth Rock Falls
Hôpital de Timmins et du district
Hôpital de Wingham et du district
Hôpital du district de Geraldton
Hôpital du district de Kemptville
Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Hôpital du district du lac des Bois
Hôpital General and Marine de Collingwood
Hôpital général Anson
Hôpital général d'Almonte
Hôpital général d'Atikokan
Hôpital Général d'Espanola
Hôpital général de Brockville

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics[1]

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Hôpital général de Guelph	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général de Haldimand-Ouest	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.	Hôpital St. Michael
Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général de Manitouwadge	Hôpital Temiskaming
Hôpital général de Mattawa	Hôpital Victoria de Renfrew
Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général de Norfolk	Hôpital Women's College
Hôpital général de North York	Horizon Santé-Nord
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Hôtel-Dieu Grace Healthcare
Hôpital général de Stratford	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Kingston Health Sciences Centre
Hôpital général de Woodstock	Lakeridge Health
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital général St. Mary	London Health Sciences Centre
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Mackenzie Health
Hôpital Glengarry Memorial	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital Grand River	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall	North of Superior Healthcare Group
Hôpital Joseph Brant	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Providence Healthcare
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau santé Rive Nord
Hôpital Memorial de Campbellford	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Listowel	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial de St. Marys	Services de santé Four Counties
Hôpital Memorial du district de Nipigon	Sinai Health System
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	Soins continus Bruyère
Hôpital Memorial du district de Winchester	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Montfort	South Huron Hospital Association
Hôpital Northumberland Hills	St. Joseph's Care Group
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	St. Joseph's Continuing Care Centre of Sudbury
Hôpital public de Clinton	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital Queensway-Carleton	Système de santé de Niagara
Hôpital régional de Pembroke	The Hospital for Sick Children
Hôpital régional de Windsor	Toronto East Health Network
Hôpital régional Humber River	Trillium Health Partners
Hôpital Ross Memorial	Weeneebayko Area Health Authority
Hôpital Scarborough and Rouge	William Osler Health System
Hôpital Sensenbrenner	

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de soins de santé mentale Waypoint	Services de santé Royal Ottawa

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics[1]

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board
Avon Maitland District School Board
Bloorview MacMillan School Authority
Bluewater District School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board
Bruce-Grey Catholic District School Board
Campbell Children's School Authority
Catholic District School Board of Eastern Ontario
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
Conseil scolaire catholique MonAvenir
Conseil scolaire catholique Providence
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario
Conseil scolaire Viamonde
District School Board of Niagara
District School Board Ontario North East
Dufferin-Peel Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board
Durham District School Board
Grand Erie District School Board
Greater Essex County District School Board
Halton Catholic District School Board
Halton District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board
John McGivney Children's Centre School Authority
Kawartha Pine Ridge District School Board
Keewatin-Patricia District School Board
Kenora Catholic District School Board
KidsAbility School Authority
Lakehead District School Board
Lambton Kent District School Board
Limestone District School Board
London District Catholic School Board
Moose Factory Island District School Area Board
Moosonee District School Area Board
Near North District School Board
Niagara Catholic District School Board
Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Northeastern Catholic District School Board
Northwest Catholic District School Board
Ottawa Catholic District School Board
Ottawa-Carleton District School Board
Peel District School Board
Penetanguishene Protestant Separate School Board
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Rainbow District School Board
Rainy River District School Board
Renfrew County Catholic District School Board
Renfrew County District School Board
Simcoe County District School Board
Simcoe Muskoka Catholic District School Board
St. Clair Catholic District School Board
Sudbury Catholic District School Board
Superior North Catholic District School Board
Superior-Greenstone District School Board
Thames Valley District School Board
Thunder Bay Catholic District School Board
Toronto Catholic District School Board
Toronto District School Board
Trillium Lakelands District School Board
Upper Canada District School Board
Upper Grand District School Board
Waterloo Catholic District School Board
Waterloo Region District School Board
Wellington Catholic District School Board
Windsor-Essex Catholic District School Board
York Catholic District School Board
York Region District School Board

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics[1]

Collèges – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie
Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques[1]
Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (en millions de dollars)	Hydro One Limited[2]	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total
Actif						
Trésorerie et placements temporaires	28	421	25	338	498	1 310
Débiteurs	831	80	1	199	746	1 857
Stocks	–	464	–	25	747	1 236
Charges payées d'avance	–	28	1	35	–	64
Placements à long terme	–	–	–	183	–	183
Immobilisations	19 362	409	2	1 145	21 456	42 374
Autres actifs[3]	5 987	–	–	2	24 974	30 963
Total de l'actif	26 208	1 402	29	1 927	48 421	77 987
Passif						
Créditeurs	902	714	10	308	1 894	3 828
Effets à payer	989	–	–	–	–	989
Revenus reportés	–	–	–	33	377	410
Dette à long terme	10 066	120	25	295	6 613	17 119
Autres passifs[3]	3 894	9	–	374	23 884	28 161
Total du passif	15 851	843	35	1 010	32 768	50 507
Actif net avant participation externe sans contrôle	10 357	559	(6)	917	15 653	27 480
Participation externe sans contrôle	(5 251)	–	–	–	(165)	(5 416)
Actif net après participation externe sans contrôle	5 106	559	(6)	917	15 488	22 064
Revenus[3]	2 802	6 298	–	7 588	5 373	22 061
Charges[3]	2 430	4 091	6	5 101	4 281	15 909
Revenu net	**372**	**2 207**	**(6)**	**2 487**	**1 092**	**6 152**

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques[1] (suite)
Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (en millions de dollars)	Hydro One Limited[2]	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total
Revenu net	372	2 207	(6)	2 487	1 092	6 152
Actif net au début de l'exercice avant cumul des autres éléments du résultat étendu (CAERE)	7 245	480	–	1 239	13 671	22 635
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 10)*	–	–	–	–	435	435
Apport de capital à OPG	–	–	–	–	721	721
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'impact des IFRS sur les capitaux propres	–	–	–	–	136	136
Valeur comptable des actions de Hydro One vendues *(note 11)*	(2 179)	–	–	–	–	(2 179)
Paiements versés au Trésor	(276)	(2 120)	–	(2 809)	(283)	(5 488)
Actif net avant CAERE	**5 162**	**567**	**(6)**	**917**	**15 772**	**22 412**
CAERE au début de l'exercice	(79)	–	–	–	(286)	(365)
Autres éléments du résultat étendu (perte)	23	(8)	–	–	2	17
CAERE à la fin de l'exercice	(56)	(8)	–	–	(284)	(348)
Actif net	**5 106**	**559**	**(6)**	**917**	**15 488**	**22 064**

[1] Montants déclarés selon les normes IFRS.
[2] Au 31 mars 2018, la province possédait environ 47,4 % des actions ordinaires de Hydro One Limited.
[3] Les montants se rapportant à la Fair Hydro Trust sont inclus dans ces soldes.

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques[1] (suite)
Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	**2018**	**2017**
Actif financier	874	567
Dettes	3 545	3 445
Autres passifs	212	212

Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers

			Paiements exigés en :					
Au 31 mars (en millions de dollars)	**2018**	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et après
Hydro One Limited	**10 069**	10 671	981	503	1 153	603	3	6 826
Ontario Power Generation Inc.	**3 373**	2 021	339	3	228	22	3	2 778
Total	**13 442**	**12 692**	**1 320**	**506**	**1 381**	**625**	**6**	**9 604**

Les montants suivants inclus dans les résultats d'Ontario Power Generation sont liés aux activités de la Fair Hydro Trust.

Fair Hydro Trust

Au 31 mars (en millions de dollars)	**2018**
Créances de financement	1 639
Financement par emprunt	1 639
Revenus	14
Charges	14
Revenu net	**–**

Société ontarienne de vente du cannabis

Un nouvel organisme de la Couronne relevant du ministre des Finances, contrôlé et consolidé par la province, la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) a été établie à titre de filiale de la Régie des alcools de l'Ontario en vertu de la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis*. L'activité principale de la SOVC est la vente au détail et la distribution de cannabis à des fins non médicales.

Hydro One Limited

Les activités principales de Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges

Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017
Droits	**1 309**	1 621	**287**	259	**2 209**	1 935	**3 805**	3 815
Services auxiliaires	**512**	466	**573**	547	**301**	299	**1 386**	1 312
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	**1 161**	856	**16**	18	**22**	51	**1 199**	925
Ventes et locations	**407**	360	**68**	62	**53**	56	**528**	478
Constatation des apports en capital reportés	**409**	404	**6**	6	**46**	43	**461**	453
Divers	**284**	364	**503**	497	**143**	113	**930**	974
Total	**4 082**	4 071	**1 453**	1 389	**2 774**	2 497	**8 309**	7 957

GLOSSAIRE

Nota : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du rapport annuel de 2017-2018. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débenture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débenture à fonds d'amortissement : Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les membres. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. *Voir* Réserve. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Rapport annuel : États financiers consolidés de la province, y compris les annexes et les tableaux justificatifs. (« Annual Report »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. *Voir* Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

Réserve de liquidités : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de la province qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). (« Broader Public Sector »)

Swaption : Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « swaption » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. *Voir* Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). *Voir* PIB réel. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1er avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veuillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :
L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor
Édifice Whitney, 4e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario)
M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires au ministre
par courrier électronique à l'adresse suivante : infotbs@ontario.ca
Vous pouvez accéder au document en ligne à Ontario.ca/comptespublics

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)